

SG/EM/SS/17/11/2016



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016



Conseillers en exercice	29
Présents	24
Votants	29
Pouvoirs	5

L'an deux mil seize, le dix novembre à vingt-heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, maire en exercice.

Etaient présents : M. AMRANE, M. CHAUVEAU, M. CHIFLET, Mme FABREGE, Mme FORT, M. FRAISSE, Mme GACHE, M. GERLAND, M. GIRAUD, Mme HART, M. JACQUET, M. LAM KAM, M. LE BELLEC, Mme MALLET, Mme MARQUET, Mme PETIT, Mme PRADON, Mme QUENTIN-NODIN, M. SAUREL, Mme VAN DE VOORT, Mme VOSSEY, Mme MALAVIEILLE, M. TETARD.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : M. CHABOUD, Mme DUPRE, M. LE GALL, Mme METTRA, Mme ROCH.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : M. CHABOUD à Mme FORT ; Mme DUPRE à Mme GACHE ; M. LE GALL à Mme VOSSEY ; Mme METTRA à M. AMRANE ; Mme ROCH à M. TETARD.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur David LAM KAM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En début de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération pour solliciter du Département le fonds de solidarité 2016, dans le cadre des travaux de réfection du plateau sportif du gymnase. ***Pas d'objection.***

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2016

Avant de procéder à l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre dernier à l'unanimité, deux observations sont formulées.

Tout d'abord, concernant le rapport d'activités du SYTRAD, Monsieur le Maire indique qu'en page 6 il s'agit du coût de traitement des déchets de 47 € par habitant, et non pas du coût de collecte.

S'agissant ensuite de la remarque de François TETARD sur les effectifs scolaires de la rentrée 2016-2017, le nombre de 591 qu'il a évoqué ne correspond pas à l'ensemble des élèves mais seulement à ceux scolarisés au collège.

La répartition par établissement est la suivante :

- *Groupe scolaire des Brémondrières : 103 élèves en maternelle,
177 élèves en élémentaire.*
- *Groupe scolaire du Quai : 87 élèves en maternelle,
199 élèves en élémentaire.*
- *Ecole Sainte-Famille : 262 élèves (maternelle + élémentaire).*
- *Collège : 591 élèves.*

Arrivée d'Olivier AMRANE, Stéphanie MARQUET, Marie-Hélène PRADON à 8 h 10 au point n° 2.

N° 2 – ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME PLURIANNUEL DE REMPLACEMENT DES BALLONS FLUORESCENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 07
--

François TETARD demande à quelle hauteur le SDE 07 subventionne-t-il ces travaux.

Gérard CHAUVEAU explique que le calcul s'effectue par tranche et de façon dégressive. Ainsi pour l'ensemble de notre programme le montant de la participation escomptée est de l'ordre de 75 000 €.

DELIBERATION N°68-2016 :

Gérard CHAUVEAU, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose.

Le SDE 07 subventionne le remplacement devenu obligatoire des ballons fluorescents (lampe contenant de la vapeur de mercure) qui équipent une partie du réseau d'éclairage public de la commune.

Un programme de travaux pluriannuel a ainsi été établi pour un montant total estimé à 176 000 € H.T., réparti comme suit :

- Exercice 2017 : 50 000 € H.T.
- Exercice 2018 : 61 000 € H.T.
- Exercice 2019 : 65 000 € H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Valide ledit programme de travaux, tel qu'il demeure annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier du SDE 07 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise à exécution de ce programme.

N° 3 – VENTE AIZAC (SOCIETE LUTEC) – LOTISSEMENT LA MALADIERE
--

DELIBERATION N°69-2016 :

Vu le lotissement communal, zone de la Maladière,

Considérant que la vente du lot n° 6 a été négociée,

Vu l'avis de France Domaine n° 2016/281/V0052 du 08 février 2016,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide de procéder à la vente du lot n° 6, d'une superficie de 1647 m², à Monsieur AIZAC, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 80,40 € TTC le m²,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 4 – VENTE GRIERE – LOTISSEMENT LA MALADIERE

DELIBERATION N° 70-2016 :

Vu le lotissement communal dans le quartier de la Maladière,

Considérant que la vente du lot 12 a été négociée,

Vu l'avis de France Domaine n° 2016/281/V0052 du 08 février 2016,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide de procéder à la vente du lot n° 12, d'une superficie de 1779 m², aux consorts GRIERE, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 80,40 € TTC le m²,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 5 – VENTE NICHE – LOTISSEMENT LA MALADIERE**DELIBERATION N°71-2016 :**

Vu le lotissement communal, zone de la Maladière,

Considérant que la vente du lot n° 3 a été négociée,

Vu l'avis de France Domaine n° 2016/281/V0052 du 08 février 2016,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide de procéder à la vente du lot n° 3, d'une superficie de 1190 m², à Monsieur NICHE, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 80,40 € TTC le m²,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 6 – VENTE BURNOD – LOTISSEMENT LA MALADIERE**DELIBERATION N°72-2016 :**

Vu le lotissement communal dans le quartier de la Maladière,

Considérant que la vente du lot 7 a été négociée,

Considérant que l'acquéreur souhaite acquérir un reliquat de terrain supplémentaire,

Vu l'avis de France Domaine n° 2016/281/V0052 du 08 février 2016,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide de procéder à la vente de la parcelle cadastrée AL 656 d'une superficie de 206 m² à Monsieur BURNOD, ou toute personne morale s'y substituant, au prix de 80,40 € TTC le m²,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

A l'issue de la présentation de ces 4 délibérations, Monsieur le Maire revient sur le déplacement à venir des ateliers des services techniques. Leur transfert est prévu à l'arrière de la société CEGEM dans des locaux plus vastes (d'une surface utile de 700 m²).

Jacques DUBAY indique ensuite qu'il rencontrera le 14 novembre prochain les propriétaires afin de finaliser les modalités de mise à disposition du bâtiment.

François TETARD souhaite avoir quelques précisions supplémentaires quant au montant du loyer et au coût des aménagements à prévoir.

Jacques DUBAY rappelle que pour l'heure nous sommes dans l'attente de l'estimation de l'immeuble, et que les conditions financières seront arrêtées ensuite.

Pour ce qui est des travaux à l'intérieur des locaux, d'un montant de l'ordre de 20 000 à 30 000 €, ils seront réalisés dans la mesure du possible en régie, ces derniers pourront par ailleurs faire partie de la négociation du prix du loyer.

Pour information, la moyenne du prix de location pour des bâtiments similaires dans le secteur, se situe entre 2 et 5 € le m².

N° 7- ACQUISITION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE « LE COTEAU DU PRIEURÉ »

Concernant ce projet d'acquisition François TETARD fait observer que des travaux de réhabilitation seront à réaliser dans l'édifice.

Jacques DUBAY rappelle que l'objectif pour la collectivité est tout d'abord d'en devenir propriétaire, et ensuite de procéder à sa restauration, précision faite que cet élément du patrimoine local ne serait qu'occasionnellement ouvert au public.

A ce titre il précise qu'un contact a déjà été pris, d'une part, avec l'Architecte des Bâtiments de France et, d'autre part, avec la Fondation du Patrimoine. Ainsi la ville pourrait bénéficier d'un accompagnement technique mais aussi, et surtout, d'un soutien financier au travers d'une souscription publique.

Enfin, il remercie les membres de l'Association Syndicale du lotissement « Le Coteau du Prieuré » présents dans l'assemblée.

DELIBERATION N°73-2016 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité pour la commune d'acquérir la chapelle dite du Prieuré, eu égard à l'intérêt patrimonial qu'elle présente, mais aussi la parcelle AC 831, restée propriété privée alors que dans les faits elle est intégrée au domaine public,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide d'acquérir de l'association syndicale du lotissement « le Coteau du Prieuré », à titre gratuit, les immeubles cadastrés sous les numéros 773 et 831 de la section AC pour les intégrer au domaine public communal,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 8- ACQUISITION DES CONSORTS MAUDOU – LIEU-DIT FAUBOURG COUPIER**DELIBERATION N°74-2016 :**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rive gauche du Mialan, Gérard CHAUVEAU Maire-Adjoint, en charge de l'Urbanisme, présente l'opportunité pour la commune d'acquérir, lieu-dit Faubourg Coupier,

- Les parcelles appartenant aux consorts MAUDOU cadastrées :
 - AC 340-341 d'une superficie de 40 m² à laquelle s'ajoute une superficie de 78 m² comprise en lit de rivière.

L'acquisition de ces parcelles en nature de « talus » se ferait à hauteur de 0,15 €/m² et 1 € symbolique pour la superficie comprise en lit de rivière conformément à l'avis du Domaine joint au dossier d'enquêtes publiques.

Vu l'avis du Domaine n° 2012/281/V0229 joint au dossier d'enquêtes publiques (enquêtes d'utilité publique et parcellaire),

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AC 340 et 341 d'une superficie de 40 m², à raison de 0,15 € le m², à laquelle s'ajoutent 51 m² en lit de rivière, à raison de 1 € symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire, ou toute personne s'y substituant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 9- ACQUISITION DES CONSORTS MILLIAND – LIEU-DIT FAUBOURG COUPIER**DELIBERATION N°75-2016 :**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rive gauche du Mialan, Gérard CHAUVEAU Maire-Adjoint, en charge de l'Urbanisme, présente l'opportunité pour la commune d'acquérir, lieu-dit Faubourg Coupier,

- La parcelle appartenant aux consorts MILLIAND cadastrée :
 - AC 352, d'une superficie de 19 m² à laquelle s'ajoute une superficie de 51 m² comprise en lit de rivière.

L'acquisition de cette parcelle en nature de « talus » se ferait à hauteur de 0,15 €/m² et 1 € symbolique pour la superficie comprise en lit de rivière conformément à l'avis du Domaine joint au dossier d'enquêtes publiques.

Vu l'avis du Domaine n° 2012/281/V0229 joint au dossier d'enquêtes publiques (enquêtes d'utilité publique et parcellaire),

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AS 352 d'une superficie de 19 m², à raison de 0,15 € le m², à laquelle s'ajoutent 51 m² en lit de rivière, à raison de 1 € symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire, ou toute personne s'y substituant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 10- ACQUISITION DE MONSIEUR MARGIER – LIEU-DIT FAUBOURG COUPIER

DELIBERATION N°76-2016 :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rive gauche du Mialan, Gérard CHAUVEAU Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme, présente l'opportunité pour la commune d'acquérir, lieu-dit Faubourg Coupier,

- La parcelle appartenant à Monsieur MARGIER cadastrée :
 - AS 1164 d'une superficie de 80 m² à laquelle s'ajoute une superficie de 152 m² comprise en lit de rivière.

L'acquisition de cette parcelle en nature de « talus » se ferait à hauteur de 0,15 €/m² et 1 € symbolique pour la superficie comprise en lit de rivière conformément à l'avis du Domaine joint au dossier d'enquêtes publiques.

Vu l'avis du Domaine n° 2012/281/V0229 joint au dossier d'enquêtes publiques (enquêtes d'utilité publique et parcellaire),

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AS 1164, d'une superficie de 80 m², à raison de 0,15 € le m², à laquelle s'ajoutent 152 m² en lit de rivière, à raison de 1 € symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire, ou toute personne s'y substituant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 11- ACQUISITION DES CONSORTS DORGNON – CHEMIN DE L'ARZALIER**DELIBERATION N°77-2016 :**

Gérard CHAUVEAU, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que, dans le cadre du programme immobilier réalisé chemin de l'Arzalier, il est nécessaire de procéder à une régularisation foncière au droit de la propriété DORGNON.

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide d'acquérir à titre gratuit des consorts DORGNON, 3 m² cadastrés sous les numéros 1165 et 1167 de la section AC, au droit de leur propriété, chemin de l'Arzalier,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 12- ACQUISITION DE M. ET MME MICHEL – CHEMIN DE PLOYE**DELIBERATION N°78-2016 :**

Gérard CHAUVEAU, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme, rappelle que, dans le cadre du réaménagement du chemin de Ploye, il est nécessaire de procéder à une régularisation foncière au droit de la propriété MICHEL.

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Décide d'acquérir à titre gratuit de M. et Mme MICHEL, 36 m² cadastrés sous le numéro 649 de la section ZA, au droit de leur propriété, chemin de Ploye,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

N° 13- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNIS CITE

François TETARD souhaite avoir quelques précisions sur la formulation employée : « traitement des fichiers du CCAS », qu'il juge quelque peu sibylline.

Monsieur le Maire et Olivier AMRANE expliquent que dans les données du CCAS, nombreuses personnes sont répertoriées (au titre soit du repas des Anciens, soit du plan canicule...). Plusieurs foyers ont déjà été identifiés et font l'objet d'un suivi quant à leur consommation d'énergies.

Pour répondre à la question de François TETARD, il s'agit ainsi d'une cinquantaine de familles concernées, soit environ 250 logements (parcs public et privé confondus).

La mission confiée à ces jeunes d'Unis Cité, en service civique, est un travail de repérage et de pré-diagnostic en économies d'énergies ; en aucun cas ils ne se substituent aux travailleurs sociaux.

DELIBERATION N°79-2016 :

Considérant que la sensibilisation des habitants aux économies d'énergies est un enjeu majeur pour réduire l'impact environnemental de notre commune,

Considérant que certains ménages de la commune éprouvent des difficultés à honorer leurs factures énergétiques,

Considérant que l'association Unis-Cité a déjà réalisé des démarches similaires dans d'autres collectivités de Drôme-Ardèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finance et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la signature d'une convention avec l'association Unis-Cité pour l'accueil de 4 jeunes à mi-temps pendant 9 mois, les jeudis et les vendredis de chaque semaine, pour accompagner la politique de développement durable de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches à cet effet, et à signer la convention annexée à la présente délibération, arrêtant les modalités matérielles et financières de ce partenariat.

N° 14- AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Valérie MALAVIEILLE demande si sur 2017, tous les enfants de l'intercommunalité pourront être accueillis indifféremment, sur n'importe quelle commune.

Céline HART précise que pour l'heure ce n'est pas l'objet de l'avenant considéré. Il s'agit en effet d'une période transitoire, avant l'arrivée du terme de notre contrat et donc avant la souscription d'un CEJ à l'échelle communautaire.

DELIBERATION N°80-2016 :

Céline HART, Maire-Adjoint en charge de l'Education et de la Jeunesse expose.

Le Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Saint-Péray, renouvelé en 2014, arrivera à terme le 31 décembre 2017. A cette issue, et dans le cadre de la politique communautaire enfance-jeunesse, il est prévu de souscrire un contrat à l'échelle de la CCRC.

Considérant que le CEJ de certaines communes membres est arrivé à terme en 2015, dans cette attente, décision a été prise avec la CAF de l'Ardèche, d'intégrer au CEJ de Saint-Péray les collectivités concernées pour les deux années restantes (2016 – 2017).

Ce rattachement doit être opéré par des avenants à notre contrat en cours.

Par ailleurs, à la suite des travaux d'extension de la structure multi-accueil Les Loupiots, l'augmentation de sa capacité d'accueil de 3 places supplémentaires au mois de septembre dernier doit, de la même façon, être formalisée par un avenant.

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer :
 - D'une part les avenants d'intégration au Contrat Enfance Jeunesse de Saint-Péray pour 2 ans (2016-2017) des communes de Guilhaud-Granges, Charmes sur Rhône, Saint-Georges-Les-Bains, Soyons, Touloud, de la CCRC,
 - D'autre part, l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse de Saint-Péray, relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil de 3 places de la structure multi-accueil Les Loupiots,
- précise que le rattachement des collectivités précitées au Contrat Enfance Jeunesse de Saint-Péray n'a aucun impact financier pour la ville.

N° 15- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL ACCORDEES AU TITRE DE L'ANNEE 2017
--

Comme le demande Valérie MALAVIEILLE, Monsieur le Maire confirme que la ville de Guilhaud-Granges envisage elle aussi d'octroyer 12 dérogations à la règle du repos dominical.

Le groupe d'opposition sera rendu destinataire de l'arrêté municipal avec la liste des établissements concernés le moment venu.

DELIBERATION N°81-2016 :

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi porte de 5 à 12 le nombre de dimanches durant lesquels les commerces de détail de la commune où le repos a lieu le dimanche pourront être ouverts,

Considérant que la décision portant dérogation à la règle du repos dominical relève du pouvoir du Maire,

Considérant que cette décision ne peut être prise après avis de son conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 août 2015 dite « loi Macron »,
Vu l'avis de la Commission Finance et Budget réunie le 24 octobre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces de détail pour 12 dimanches durant lesquels les commerces de détail de la commune où le repos a lieu le dimanche pourront être ouverts pour l'année 2017.
- Rappelle que la décision du Maire portant dérogation à la règle du repos dominical sera prise sous réserve d'un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre (La Communauté de Communes Rhône Crussol) et qui statuera sur cette question lors de son prochain conseil communautaire le jeudi 17 novembre 2016.
- Stipule que la liste des dimanches autorisés sera arrêtée avant le 31 décembre 2016 après avis simple des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.
- Précise que l'arrêté fixera les dimanches considérés pour les commerces de détail par catégorie d'activité.

N° 16- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE LA CCRC

DELIBERATION N°82-2016 :

Antoine LEBELLEC, Conseiller délégué expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances et budget réunie le 24 octobre 2016,

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 des services d'assainissement de la CCRC, en régie, en affermage et du SPANC.

N° 17- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE SAINT-PERAY

Olivier AMRANE cite quelques actions initiées en 2015 :

- *Le maillage du réseau d'AEP entre Guilhaud-Granges et Saint-Péray en prévention d'une pénurie ou d'une pollution des eaux,*
- *L'augmentation de l'enveloppe annuelle de travaux de 900 000 € à 1 200 000 € conformément au schéma du délégataire de service public,*

- La délivrance de chèques « eau » d'une valeur totale de 15 000 € par an à destination des CCAS de la CCRC,

- La création d'un logo pour le Syndicat...

Enfin Olivier AMRANE rappelle que selon les dispositions issues de la loi NOTRe, portant Nouvelles Organisation Territoriale de la République, au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau et assainissement sera transmise aux EPCI, sauf dérogation expresse.

Une étude est ainsi en cours pour qu'à terme le Syndicat, soit intègre la CCRC, soit fusionne avec le Syndicat de Vernoux.

DELIBERATION N°83-2016 :

Entendu l'exposé d'Olivier AMRANE, Maire-Adjoint aux Solidarités et au Personnel, Président du Syndicat Mixte du canton de Saint-Péray expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal prend acte de la présentation :

- Du rapport d'activités 2015 du Syndicat Mixte du canton de Saint-Péray relatif au service public de distribution d'eau potable.

N° 18– REFECTION DU PLATEAU SPORTIF DU GYMNASSE : DEMANDE DU FONDS DE SOLIDARITE 2016 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
--

Jacques DUBAY précise que le collège, propriété départementale, est avec les associations sportives de la ville le principal utilisateur du plateau d'évolution, resté lui propriété communale.

Ainsi, au titre du fonds de solidarité 2016, la collectivité pourrait prétendre à une participation du Département (estimée entre 15 000 et 20 000 €) aux travaux de réfection de cet équipement de l'ordre de 50 000 € HT.

DELIBERATION N°84-2016 :

Monsieur le Maire expose.

La ville a été interpellée à plusieurs reprises sur l'état de vétusté et de dangerosité du plateau sportif, sur lequel évoluent les élèves du collège de Crussol.

Actuellement, ce sont près de 600 collégiens qui, très régulièrement, y exercent des activités physiques et sportives.

Or, l'état manifestement dégradé de la structure compromet son utilisation mais aussi, et surtout, présente un danger avéré pour l'intégrité corporelle des jeunes.

Considérant que par mesure de sécurité la réfection de son revêtement est une nécessité absolue,

Considérant que pour la réalisation de ces travaux la commune pourrait prétendre à obtenir le bénéfice du fonds de solidarité du Département pour 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le montant estimé des travaux de plus de 50 000 € H.T.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet d'accomplir toutes les démarches tendant à obtenir du Département un concours financier pour la réfection du plateau sportif du gymnase,
- Précise que la participation ainsi sollicitée le sera au titre du fonds de solidarité 2016.

N° 19- QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs dates sont communiquées :

- Réunion publique : le 23 novembre à 20 heures 00 au CEP.
- Accueil des nouveaux arrivants : le 26 novembre à 10 heures 30 en Mairie.
- Thé dansant du CCAS : le 29 novembre de 14 heures à 18 heures au CEP.
- Marché de Noël : le 4 décembre, Place Forot.
- Conseil municipal : le 8 décembre à 20 heures.
- Les foulées de Noël : le 18 décembre à partir de 17 heures (départ Place de l'Hôtel de ville).

Avant de lever la séance Monsieur la Maire fait part de la naissance, le 9 novembre dernier, de Louis, fils de Florian GIRAUD, sous les applaudissements de l'assemblée.

Enfin la liste de toutes les décisions du Maire, prises depuis le conseil du 15 septembre 2016, a été communiquée comme prévu à l'assemblée.

La séance prend fin à 21 h 00 .

Le Secrétaire de séance,



Davis LAM KAM.



Le Maire,



Jacques DUBAY.

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	/	APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2016
2	68-2016	ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME PLURIANNUEL DE REMPLACEMENT DES BALLONS FLUORESCENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 07
3	69-2016	VENTE AIZAC (SOCIETE LUTEC) – LOTISSEMENT LA MALADIERE
4	70-2016	VENTE GRIERE – LOTISSEMENT LA MALADIERE
5	71-2016	VENTE NICHE – LOTISSEMENT LA MALADIERE
6	72-2016	VENTE BURNOD – LOTISSEMENT LA MALADIERE
7	73-2016	ACQUISITION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE « LE COTEAU DU PRIEURE »
8	74-2016	ACQUISITION DES CONSORTS MAUDOU – LIEU-DIT FAUBOURG COUPIER
9	75-2016	ACQUISITION DES CONSORTS MILLIAND – LIEU-DIT FAUBOURG COUPIER
10	76-2016	ACQUISITION DE MONSIEUR MARGIER – LIEU-DIT FAUBOURG COUPIER
11	77-2016	ACQUISITION DES CONSORTS DORGNON – CHEMIN DE L'ARZALIER
12	78-2016	ACQUISITION DE M. ET MME MICHEL – CHEMIN DE PLOYE
13	79-2016	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNIS CITE
14	80-2016	AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
15	81-2016	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL ACCORDEES AU TITRE DE L'ANNEE 2017
16	82-2016	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE LA CCRC
17	83-2016	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE SAINT-PERAY
18	84-2016	REFECTION DU PLATEAU SPORTIF DU GYMNASSE : DEMANDE DU FONDS DE SOLIDARITE 2016 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
19	/	QUESTIONS DIVERSES

SAINT-PÉRAY - REMPLACEMENT BALLONS FLUORESCENTS

N° POSTE	N° FOYER	Candélabre (C) Façade (F) Poteau (P)	Console à changer	Luminaire à remplacer ou seulement l'appareillage	Remarques	Année de rempla- cement
H	34 à 36	P	3	3 luminaires à remplacer	Rue du Général Leclerc	1
AW	1 à 4	F	4	4 luminaires à remplacer	Rue de Crussol	1
AW	8 à 12	F	5	5 luminaires à remplacer	Place Boucharin / Rue de l'Équerre	1
AW	20 à 24	F	5	5 luminaires à remplacer	Place de l'Hôtel de Ville / Impasse René Destrail	1
AW	74	C	1	1 luminaire à remplacer	Dans cour de l'église	1
B	24 et 26	P	2	2 luminaires à remplacer	Rue Jeanne d'Arc	1
B	45 et 46	F	2	2 luminaires à remplacer	Rue de la Liberté	1
G	45 à 57	P	13	13 luminaires à remplacer	Chemin de Hongrie	1
G	14 à 17	C	4	4 luminaires à remplacer	Chemin piéton entre place Pic et Mois de Mai	1
G	1, 2 et 4	1 F et 2 P	3	3 luminaires à remplacer	Allée du Clos des Écoliers	1
Z	6, 19, 21	F	3	3 luminaires à remplacer	Rue Ferdinand Malet	1
J	31 à 37	P	7	7 luminaires à remplacer	Rue Pierre de Coubertin	1
F	5 et 9	C	2	2 luminaires à remplacer	5 - 9, HLM Le Saveyre	1
F	1, 3, 4, 17 à 23, 29 à 31	P	13	13 luminaires à remplacer	Rue du Général Leclerc 29-31, allée des Brémondrières	1
AH	10 à 13	P	4	4 luminaires à remplacer	Avenue de Gross Umstadt devant les Halles de Crussol	1
AH	Gross Umstadt	P	23	23 luminaires à remplacer	Avenue de Gross Umstadt rond-point Halles ⇨ Guilherand-Granges	2
AB	1 à 10	C	10	10 luminaires à remplacer	Lotissement La Crozette	2
AC	1 à 4	C	4	4 luminaires à remplacer	Lotissement Les Perdrioles	2
C	17 et 18	P	2	2 luminaires à remplacer	Allée de la Briale	2
D	93 à 97	C	5	5 mâts complets à remplacer - hauteur 5m	Allée du Parc	2
E	Place du Belvédère	C	2	2 luminaires à remplacer	Place du Belvédère	2
F	10 à 13	P	4	4 luminaires à remplacer	et changer les fils nus (environ 200 ml) Rue du Maréchal Juin	2
F	15	C	1	1 mât complet à remplacer - hauteur 8m	Allée du Plantier	2

N° POSTE	N° FOYER	Candélabre (C) Façade (F) Poteau (P)	Console à changer	Luminaire à remplacer ou seulement l'appareillage	Remarques	Année de rempla- cement
F	32 à 38	C	7	7 mâts complets à remplacer - hauteur 5m	Allée du Plantier	2
G	5, 6 et 28	P	3	3 luminaires à remplacer	Avenue Victor Tassini devant Ruiz et les caves Gilles	2
H	1 à 7	C	7	7 luminaires à remplacer	Allée de Beaumartel	2
H	21 à 24	P	4	4 luminaires à remplacer	Montée des Grandes Blaches	2
H	59 à 63	P	5	5 luminaires à remplacer	Rue du Maréchal Juin entre rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et rue du Dr Palayer	2
F	24 à 27	P	4	4 luminaires à remplacer	Rue des Alpes	2
AH	54 à 56	P	3	3 luminaires à remplacer	Avenue de Gross Umstadt derrière Les Halles de Crussol	3
I	5 à 45	C	41	41 luminaires à remplacer	Gal Soleil	3
J	1 à 3, 5 à 18, 20 et 39 à 41	P	20	20 luminaires à remplacer	1 à 3, chemin des Guérets devant logement commune 5 à 18, chemin des Guérets devant maison Nicoias - Gare - chemin de Roussier 39 - 41, chemin des Guérets côté Cornas	3
J	25	C	1	1 luminaire à remplacer	Allée du Garet	3
M	3 à 10	P	8	8 luminaires à remplacer	Devant la piscine	3
M	27 à 29	P	3	3 luminaires à remplacer	Rue Baptiste Marcet côté Beauregard	3
R	1 et 2	P	2	2 luminaires à remplacer	Amourdedieu	3
S	1 et 2	F	2	2 luminaires à remplacer	Biousse	3
T	1 à 10	5 F et 3 P	10	10 luminaires à remplacer	Hameau de Tourtousse	3
U	1 à 3	P	3	3 luminaires à remplacer	Mouline	3
W	1	P	1	1 luminaire à remplacer	Putier	3

Année 1 : 71 points lumineux
Année 2 : 81 points lumineux
Année 3 : 94 points lumineux
= 246 points lumineux



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
PÔLE GESTION PUBLIQUE – SERVICE FRANCE DOMAINE
11, AVENUE DU VANEL
07007 PRIVAS CEDEX
TÉLÉPHONE: 04.75.65.55.55
MÉL.: ddfip07.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Privas, le

03 FEV. 2016

Objet : Avis des Domaines

Enquêteur: Josiane PAYA
Téléphone: 04.75.65.55.70
Télécopie: 04.75.64.78.36
Réf: 2016 /281 / V 0052

Objet: Avis des Domaines sur la valeur vénale - Art L 1311-9 à L 1311-12 du code général des collectivités territoriales.

Service consultant: Commune de saint Péray

Date de la consultation : 22 janvier 2016

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession amiable

Propriétaire présumé : Commune de Saint Péray

Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune de Saint Péray, lotissement "La Maladière" deux parcelles de terrain cadastrées AL 611 d'une contenance de 60a75ca et AL 613 de 1ha99a83ca situées en zone UJ du PLU de la commune, zone à vocation d'activités commerciales industrielles et artisanales.

Situation locative : Libre d'occupation

Détermination de la valeur vénale actuelle :

AL 611 : 431 325€
AL 613 : 1 418 793€

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatifs au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour la Directrice départementale des Finances publiques

Pour le Directeur des Finances
Gestion Publique,
Le Responsable de Division
SPL-FDL-Domaines
Claude PISTER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
PÔLE GESTION PUBLIQUE - SERVICE FRANCE DOMAINE
11, AVENUE DU VANEL
07007 PRIVAS CEDEX
TÉLÉPHONE: 04.75.65.55.55
MÉL.: ddfip07.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Privas, le

03 FEV. 2016

OBJET

Enquêteur: Josiane PAYA
Téléphone: 04.75.65.55.70
Télécopie: 04.75.64.78.36
Réf: 2016 /281 / V 0052

Objet: Avis des Domaines sur la valeur vénale - Art L 1311-9 à L 1311-12 du code général des collectivités territoriales.

Service consultant: Commune de saint Péray

Date de la consultation : 22 janvier 2016

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession amiable

Propriétaire présumé : Commune de Saint Péray

Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune de Saint Péray, lotissement "La Maladière" deux parcelles de terrain cadastrées AL 611 d'une contenance de 60a75ca et AL 613 de 1ha99a83ca situées en zone UJ du PLU de la commune, zone à vocation d'activités commerciales industrielles et artisanales.

Situation locative : Libre d'occupation

Détermination de la valeur vénale actuelle :

AL 611 : 431 325€
AL 613 : 1 418 793€

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatifs au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour la Directrice départementale des Finances publiques

Pour le Directeur du Service
Gestion Publique,
Le Responsable de Division
SPL-FDL-Domaines
Claude PISTER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
PÔLE GESTION PUBLIQUE – SERVICE FRANCE DOMAINE
11, AVENUE DU VANEL
07007 PRIVAS CEDEX
TÉLÉPHONE: 04.75.65.55.56
MÉL: ddfip07.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Privas, le

03 FEV. 2016

Objet : Avis des Domaines

Enquêteur: Josiane PAYA
Téléphone: 04.75.65.55.70
Télécopie: 04.75.64.78.36
Réf: 2016 /281 / V 0052

Objet: Avis des Domaines sur la valeur vénale - Art L 1311-9 à L 1311-12 du code général des collectivités territoriales.

Service consultant: Commune de saint Péray

Date de la consultation : 22 janvier 2016

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession amiable

Propriétaire présumé : Commune de Saint Péray

Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune de Saint Péray, lotissement "La Maladière" deux parcelles de terrain cadastrées AL 611 d'une contenance de 60a75ca et AL 613 de 1ha99a83ca situées en zone UJ du PLU de la commune, zone à vocation d'activités commerciales industrielles et artisanales.

Situation locative : Libre d'occupation

Détermination de la valeur vénale actuelle :

AL 611 : 431 325€
AL 613 : 1 418 793€

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatifs au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour la Directrice départementale des Finances publiques

Pour le Directeur de la
Gestion Publique,
Le Responsable de Division
SPL-FDL-Domains
Claude PISTER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
PÔLE GESTION PUBLIQUE – SERVICE FRANCE DOMAINE
11, AVENUE DU VANEL
07007 PRIVAS CEDEX
TÉLÉPHONE: 04.75.65.55.55
MÉL.: ddfip07.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Privas, le

03 FEV. 2016

Enquêteur: Josiane PAYA

Téléphone: 04.75.65.55.70

Télécopie: 04.75.64.78.36

Réf: 2016 /281 / V 0052

Objet: Avis des Domaines sur la valeur vénale - Art L 1311-9 à L 1311-12 du code général des collectivités territoriales.

Service consultant: Commune de saint Péray

Date de la consultation : 22 janvier 2016

Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession amiable

Propriétaire présumé : Commune de Saint Péray

Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune de Saint Péray, lotissement "La Maladière" deux parcelles de terrain cadastrées AL 611 d'une contenance de 60a75ca et AL 613 de 1ha99a83ca situées en zone UJ du PLU de la commune, zone à vocation d'activités commerciales industrielles et artisanales.

Situation locative : Libre d'occupation

Détermination de la valeur vénale actuelle :

AL 611 : 431 325€

AL 613 : 1 418 793€

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatifs au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Pour la Directrice départementale des Finances publiques

Pour le Directeur de la
Gestion Publique,
Le Responsable de Division
SPL-FDL-Domains
Claude PISTER

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARDECHE
POLE GESTION PUBLIQUE-
France DOMAINE
11, avenue du Vanel - BP 714
07007 PRIVAS CEDEX

AVIS DU DOMAINE

(valeur vénale)

TELEPHONE : 04 75 65 55 55
TELECOPIE : 04 75 64 78 36
MEL :
ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n°86-455 du 14 mars
1986 modifié)
Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001.

N° 2012.281 VD229

Enquêteur : CHENE Bernard

Tél 06.62.67.21.24

1. Service consultant : Mairie de Saint Péray
2. Date de la consultation : 30 avril 2012
3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : estimation valeur vénale
4. Propriétaire présumé : divers
5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint Péray.

Le projet concerne 48 propriétaires représentant 74 parcelles sans compter celles de la commune d'une superficie de 32 391 m² en nature de talus, bois taillis, pré et jardin.

Il s'agit d'une bande de terrain le long de la rive gauche du Mialan, en nature de lande, terre, jardin, lit de rivière, traversée par un chemin piéton, à l'arrière d'un certain nombre de lotissements, les parcelles à acquérir s'étendent de la passerelle jusqu'au pont sur la route de Toulaud, cette bande de terrain est située en zone N du Plu de St Peray, jouxtant des zones Auac-UCc, la plupart des parcelles ne sont accessibles que par le bord du Mialan, certaines parcelles ou fraction de parcelles sont en zone rouge du PPRI.

Ces terrains sont tous situés en emplacement réservé pour l'aménagement du Mialan.

5. Urbanisme – situation au plan d'aménagement –zone de plan – COS –servitudes – Etat du sous-sol –éléments particuliers de plus-value et de moins-value –voies et réseaux divers :Zones N, UCc, 5 AUac , AU.

plus concernée

6. Evaluations : valeur vénale –estimation prix au m²

talus : 0,15 €/m²

bois taillis : 0,30 €/m²

pré : 0,70 €/m²

jardin : 3 €/m²

parcelles zone UCc : 50 €/m² → plus concernées

parcelles zone 5 AUac : 20 €/m²

parcelles zone AU : bois taillis : 0,30 €/m²

le lit de la rivière est évalué à l'euro symbolique.

7. réalisation d'accord amiable : marge de négociation 10%

8. Observations particulières :

- indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf instruction 9 G-1-1982)

- cet avis est émis sous réserve de la présence éventuelle de pollution, d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de 12 mois.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le service des Domaines (art.18 du Code du Domaine de l'Etat).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s)propriétaire(s) concerné(s).

À Privas, le 3 août 2012

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Et par délégation,
L'inspectrice des Domaines

annexe de l'avis n° 75-2016

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARDECHE
POLE GESTION PUBLIQUE-
France DOMAINE
11, avenue du Vanel - BP 714
07007 PRIVAS CEDEX

AVIS DU DOMAINE

(valeur vénale)

TELEPHONE : 04 75 65 55 55
TELECOPIE : 04 75 64 78 36
MEL :
ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n°86-455 du 14 mars
1986 modifié)
Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001.

N° 2012.281 V0229

Enquêteur : CHENE Bernard

Tél 06.62.67.21.24

1. Service consultant : Mairie de Saint Péray
2. Date de la consultation : 30 avril 2012
3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : estimation valeur vénale
4. Propriétaire présumé : divers
5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint Péray.

Le projet concerne 48 propriétaires représentant 74 parcelles sans compter celles de la commune d'une superficie de 32 391 m² en nature de talus, bois taillis, pré et jardin.

Il s'agit d'une bande de terrain le long de la rive gauche du Mialan, en nature de lande, terre, jardin, lit de rivière, traversée par un chemin piéton, à l'arrière d'un certain nombre de lotissements, les parcelles à acquérir s'étendent de la passerelle jusqu'au pont sur la route de Toulaud, cette bande de terrain est située en zone N du Plu de St Peray, jouxtant des zones Auac-UCc, la plupart des parcelles ne sont accessibles que par le bord du Mialan, certaines parcelles ou fraction de parcelles sont en zone rouge du PPRI.

Ces terrains sont tous situés en emplacement réservé pour l'aménagement du Mialan.

5. Urbanisme – situation au plan d'aménagement –zone de plan – COS –servitudes –
Etat du sous-sol –éléments particuliers de plus-value et de moins-value –voies et
réseaux divers :Zones N, UCc, 5 AUac , AU.

plus conc. rec

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

6. Evaluations : valeur vénale –estimation prix au m²

talus : 0,15 €/m²

bois taillis : 0,30 €/m²

pré : 0,70 €/m²

jardin : 3 €/m²

parcelles zone UCc : 50 €/m² → plus concernées

parcelles zone 5 AUac : 20 €/m²

parcelles zone AU : bois taillis : 0,30 €/m²

le lit de la rivière est évalué à l'euro symbolique.

7. réalisation d'accord amiable : marge de négociation 10%

8. Observations particulières :

- indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf instruction 9 G-1-1982)

- cet avis est émis sous réserve de la présence éventuelle de pollution, d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de 12 mois.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le service des Domaines (art.18 du Code du Domaine de l'Etat).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s)propriétaire(s) concerné(s).

À Privas, le 3 août 2012

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Et par délégation,
L'inspectrice des Domaines

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARDECHE
POLE GESTION PUBLIQUE-
France DOMAINE
11, avenue du Vanel - BP 714
07007 PRIVAS CEDEX

AVIS DU DOMAINE

(valeur vénale)

TELEPHONE : 04 75 65 55 55
TELECOPIE : 04 75 64 78 36
MEL :
ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n°86-455 du 14 mars
1986 modifié)
Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001.

N° 2012.281 V0229

Enquêteur : CHENE Bernard

Tél 06.62.67.21.24

1. Service consultant : Mairie de Saint Péray
2. Date de la consultation : 30 avril 2012
3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : estimation valeur vénale
4. Propriétaire présumé : divers
5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint Péray.

Le projet concerne 48 propriétaires représentant 74 parcelles sans compter celles de la commune d'une superficie de 32 391 m² en nature de talus, bois taillis, pré et jardin.

Il s'agit d'une bande de terrain le long de la rive gauche du Mialan, en nature de lande, terre, jardin, lit de rivière, traversée par un chemin piéton, à l'arrière d'un certain nombre de lotissements, les parcelles à acquérir s'étendent de la passerelle jusqu'au pont sur la route de Toulaud, cette bande de terrain est située en zone N du Plu de St Peray, jouxtant des zones Auac-UCc, la plupart des parcelles ne sont accessibles que par le bord du Mialan, certaines parcelles ou fraction de parcelles sont en zone rouge du PPRI.

Ces terrains sont tous situés en emplacement réservé pour l'aménagement du Mialan.

5. Urbanisme – situation au plan d'aménagement –zone de plan – COS –servitudes –
Etat du sous-sol –éléments particuliers de plus-value et de moins-value –voies et
réseaux divers :Zones N, UCc, 5 AUac , AU.

plus concernée

6. Evaluations : valeur vénale –estimation prix au m²

talus : 0,15 €/m²

bois taillis : 0,30 €/m²

pré : 0,70 €/m²

jardin : 3 €/m²

parcelles zone UCc : 50 €/m² → plus concernées

parcelles zone 5 AUac : 20 €/m²

parcelles zone AU : bois taillis : 0,30 €/m²

le lit de la rivière est évalué à l'euro symbolique.

7. réalisation d'accord amiable : marge de négociation 10%

8. Observations particulières :

- indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf instruction 9 G-1-1982)

- cet avis est émis sous réserve de la présence éventuelle de pollution, d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de 12 mois.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le service des Domaines (art.18 du Code du Domaine de l'Etat).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s)propriétaire(s) concerné(s).

À Privas, le 3 août 2012

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
Et par délégation,
L'inspectrice des Domaines

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'INTERMEDIATION

Vu la loi du 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

Entre les soussignés,

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes,

Sise 13 cours Richard Vitton 69003 Lyon,

portant le numéro d'identification SIRET 432 198 992 000 70,

bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par l'Agence du Service Civique en date du 26 juin 2015 au 25 juin 2017,

représentée par Cécile Guilbault agissant en sa qualité de directeur régional, et, par délégation, Alain Courtier, Responsable de l'antenne Drôme Ardèche d'Unis-Cité Rhône-Alpes,

Ville de Saint Péray

Place de l'hôtel de ville B.P. 108 07131 Saint Péray Cedex

SIRET : 210 702 817 00011

Représenté par Monsieur, Jacques Dubay, agissant en qualité de Maire.

Et les volontaires accomplissant leur service civique auprès d'Unis-Cité Rhône-Alpes, signataires de la convention à l'occasion de leur mobilisation sur la mission faisant l'objet de la présente convention,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Conformément aux dispositions du titre Ier *bis* du code du service national, en particulier son article L.

120-32, Unis-Cité Rhône-Alpes met à disposition de la ville de St Péray les volontaires signataires pour la période définie à l'article 3.

Article 2 - NATURE DES MISSIONS

Les 4 volontaires signataires sont mis à disposition en vue d'exercer, pour le compte de la Ville de St-Péray les missions suivantes :

Dans le Cadre du dispositif SLIME

- Contribuer à responsabiliser les habitants et à modifier durablement leurs comportements par la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement de familles volontaires (inciter les familles à passer à l'acte et à changer leurs habitudes).
- Informer les propriétaires des dispositifs d'aide existants pour la réalisation de travaux d'amélioration afin de réduire les charges économiques.
- Orienter les familles vers les structures à même de réaliser ces travaux.

Dans un second temps :

- Sensibiliser le public enfant en mettant en place des actions dans le cadre du périscolaire autour des questions de développement durable et préservation de l'environnement
- Participer à toutes les démarches de la commune en lien avec sa politique de développement durable
- Participer si nécessaire à l'organisation du festival écocitoyen « zazimut »

Article 3 - DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Les 4 volontaires signataires sont mis à disposition de la VILLE DE ST PÉRAY jusqu'au 23 juin les jeudis et vendredis de 9h à 17h (horaires adaptables en fonction des besoins du projet), 58 jours (susceptibles d'être modifié) pour le projet 1.

Les volontaires auront par ailleurs 18 jours de congé sur cette période. Un planning sera établi et remis au référent avant le démarrage de la mission.

Article 4 - CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

La mission des volontaires signataires est organisée sous la responsabilité opérationnelle d'Unis-Cité Rhône-Alpes selon les termes du contrat de service civique conclu entre les parties.

La VILLE DE ST PÉRAY présentera aux volontaires les consignes et règles de sécurité en vigueur dans l'établissement et fournira, le cas échéant, les éléments de sécurité et protections nécessaires au bon déroulement de la mission.

Le détail des conditions et de la mise en œuvre du projet sont détaillés dans la fiche projet jointe.

Des temps de service civique consacrés notamment à la préparation du projet d'avenir des volontaires et à une sensibilisation à la citoyenneté pourront avoir lieu en dehors ou sur le lieu de projet en accord avec la VILLE DE ST PÉRAY.

En cas d'opérations d'urgence (grand froid, inondations, incendie,...), Unis-Cité se réserve le droit d'affecter tout ou partie de ses effectifs momentanément au soutien de ces actions.

Intervenants extérieurs

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Unis-Cité Rhône-Alpes pourra notamment prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et leur permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

Communication

Dans leur volonté commune de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité Rhône-Alpes et la VILLE DE ST PÉRAY s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les signataires (volontaires) renoncent par la présente à leur droit à l'image concernant ce projet en s'autorisant à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de la VILLE DE ST PÉRAY et d'Unis-Cité Rhône-Alpes.

Les modalités matérielles et financières de ce partenariat définies entre Unis-Cité et de la VILLE DE ST PÉRAY font l'objet d'une annexe à la présente convention.

Article 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention devra être conclue avant le démarrage de l'action. Elle entrera en vigueur à compter de la date d'arrivée des volontaires sur le projet et devra être respectée jusqu'à son terme. Le non respect de l'un des articles par l'une des parties devra, le cas échéant, faire l'objet d'une concertation et pourra entraîner l'annulation de la convention.

La mise à disposition des volontaires signataires pourra en outre prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande d'une ou plusieurs des parties signataires. Le cas échéant, le/les signataire/s concerné/s devra/ont motiver et notifier sa/leur démarche par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

La présente convention pourra également faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant, sous réserve de l'accord des parties concernées.

Fait en deux exemplaires

A..... le

M.Courtier Alain

**Annexe technique et financière
à la convention de partenariat et d'intermédiation conclue entre :
Unis-Cité Rhône-Alpes et Ville de Saint Péray**

Dans le cadre de la convention de partenariat et d'intermédiation mobilisant 4 volontaires sur le projet défini dans la convention de partenariat et d'intermédiation, Unis-Cité Rhône-Alpes et la *VILLE DE ST PÉRAY* s'accordent sur les points suivants :

Assurance

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes a souscrit un contrat « RAQVAM » auprès de la MAIF, sous le numéro 3094730P, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Engagements matériels et financiers

Unis-Cité Rhône-Alpes informe la *VILLE DE ST PÉRAY* que le budget total de cette opération s'élève à 16720 euros dont 9020 euros sont pris en charge au titre du dispositif du service civique pour chacun des projets.

Le montant considéré permet la réalisation de journées d'engagement volontaire, dans le respect des principes promus par Unis-Cité : recrutement des jeunes sur des critères de diversité et de motivation, réalisation des projets par équipes, formation et accompagnement formalisés et supérieurs au droit commun.

La *VILLE DE ST PÉRAY* s'engage à cofinancer le projet à hauteur de 4800€

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes : 50% à la signature de la convention (exercice 2016), le solde à l'issue de l'action (juin 2017).

Cette participation est distincte et complémentaire du montant de l'adhésion annuelle forfaitaire demandée aux partenaires projet d'Unis-Cité, qui est de 80 euros pour un effectif inférieur à 5 salariés, et de **150 euros** pour les structures de 5 salariés et plus.

Unis-Cité s'engage à mobiliser ses moyens humains et techniques au bénéfice du projet considéré, dans le respect des principes définis dans la fiche projet jointe.

La *VILLE DE ST PÉRAY* s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire à la réalisation du projet. Une salle devra notamment être mise à la disposition de l'équipe pour les besoins de celui-ci.

La participation de la *VILLE DE ST PÉRAY* aux frais de repas des volontaires est laissée à sa libre appréciation.

L'association Uniscité fait l'avance du remboursement des frais de déplacement mensuel des volontaires dans le cadre de la mission.

Un mémoire récapitulatif des frais de déplacements des volontaires dans le cadre de la mission (base 0.17€/km) sera remis à la *VILLE DE ST PÉRAY* à l'issue du projet.

Fait en deux exemplaires à..... le

M. Courtier Alain

En qualité de représentant d'Unis-Cité Rhône-Alpes

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

M Jacques Dubay,

En qualité de représentant légal la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

En qualité de représentant légal de l'association *unis cité*
Signature
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

M Jacques DUBAY,
En qualité de représentant légal la Commune de Saint Péray

Signature
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Les volontaires

Noms et Signatures
(Précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Communauté
de communes



Rhône Crussol

RAPPORT D'ACTIVITES

2015

DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - STEP

Présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2016

1/ Présentation générale du service

Le service public d'assainissement des STEP de la Communauté de Communes Rhône Crussol (C.C.R.C.) concerne la gestion des 9 stations d'épuration (STEP) situées sur le territoire intercommunal.

Les missions du service sont le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues.

Les 9 stations d'épurations de la CCRC sont : Alboussière, Boffres, Champis, Guilhaud Granges, Saint Romain de Lerps-Village, Saint Sylvestre, Soyons, Hameau de Combes-St Romain de Lerps et Biguet-Toulaud.

Les effluents des communes de Saint Peray, Cornas, Chateaubourg et Toulaud sont transférés à la STEP de Guilhaud Granges. Depuis le mois d'octobre 2015, la STEP de Soyons a été déconstruite. Les effluents de la commune étant transférés sur Guilhaud Granges.

Les STEP de la CCRC sont gérées avec un prestataire. Le prestataire est la société DEGREMONT. En 2015 DEGREMONT devient SUEZ environnement.

Le contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les STEP de Guilhaud Granges, Soyons, et Biguet-Toulaud. Le marché pourra faire l'objet d'une reconduction expresse pour une durée d'un an et dans la limite de deux reconductions. Soit une durée maximale de 8 ans.

Un avenant à ce marché a été signé fin 2011 afin d'intégrer au 1^{er} janvier 2012 les STEP de Boffres, Saint Romain de Lerps-Village, Hameau de Combes-St Romain de Lerps, Champis, Saint Sylvestre et Alboussière.

Le financement du service dépend de la redevance d'assainissement payée par tous les usagers raccordés ou raccordables au réseau. Pour le service en régie, la mise en recouvrement se fait par l'intermédiaire de la facturation de l'eau, par Véolia Eau, qui reverse ensuite à la Communauté de Communes le produit de la redevance.

Depuis 2006, ce service de facturation est effectué gratuitement par Véolia Eau pour le compte de la Communauté de Communes.

2/ Les indicateurs techniques

Tableau récapitulatif des Stations d'épuration de la CCRC :

STEP	TYPE	CAPACITE (EH)	ANNEE CONSTRUCTION
Alboussière	Filtres plantés de roseaux	1 500	2008
Boffres	Lagunage	800	1979
Champis	Filtres plantés de roseaux	197	2010
Guilhaud Granges	Boues activées	32 900	2004
Saint Romain de Lerps	Lit bactérien	600	1992
Saint Sylvestre	Filtres plantés de roseaux	210	2011
Soyons	Boues activées	2 000	1974
Hameau de Combes	Filtres plantés de roseaux	120	2012
Biguet	Filtre à sable drainé	40	2008

L'annexe n°1 présente un récapitulatif des données pertinentes issues du rapport d'activités du délégataire.

3/ Les indicateurs financiers

3-1 Produits

L'essentiel des ressources du service est assuré par la redevance d'assainissement, qui comporte une part fixe par branchement et une part proportionnelle au volume d'eau consommée.

Budget station d'épuration :

La prime d'épuration (versée par l'Agence de l'Eau) : 193 283.59 €.

La redevance assainissement (part traitement) : 744 458.00 €.

3-2 La dette

La Communauté de Communes assume le remboursement des emprunts transférés par les communes, et des emprunts qu'elle a elle-même contractés.

Budget station d'épuration :

L'annuité 2014 a été de 294 803.33 € (126 781.35 € d'intérêts et 168 021.98 € de capital).

3-3 Les amortissements 2014

Budget station d'épuration :

Amortissement des immobilisations 127 839.02 €

Amortissement des subventions transférables 54 537.59 €

3-4 Les charges d'exploitation

Budget station d'épuration :

L'essentiel des dépenses se résume au coût de la prestation de service de la société DEGREMONT d'un montant de 546 117.19 € HT en 2014.

4/ Les travaux

4-1 Travaux réalisés en 2015 : 121 704.10 € HT

Travaux	Montant des travaux
STEP Ponsoye Alboussière	113 282.00 € €
Acquisition terrains	0.00 €
Travaux divers (Notamment la variation de fréquence sur les postes de refoulement de Combes et Sadi-Carnot sur la commune de Guilhaud Granges)	8 422.10 €

4-2 Travaux programmés en 2016 : 314 211.00 €

Travaux	Montant des travaux
STEP Ponsoye Alboussière	47 718.00 €
Extension STEP Champis	135 000.00 €
Acquisition terrains	56 916.00 €
Travaux divers (Notamment la variation de fréquence sur les postes de refoulement de Combes et Sadi-Carnot sur la commune de Guilhaud Granges)	74 577.00 €

Annexe 1

Exploitation des stations d'épuration d'Aiboussière, Boffres, Champis, Gullherand-Granges, Saint Romain de Lerps, Saint Sylvestre, Soyons, Hameau de Combes et de Biguet.

COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

ANNEE 2015

I. STATION D'EPURATION D'ALBOUSSIÈRE

Aucune extraction de boues. Ces dernières sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtres.

Deux bilans 24 heures ont été réalisés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration – Service du Conseil Général 26/07) : 18/02/2015 et 12/08/2015. Ces deux bilans présentent des rejets de très bonnes qualités.

La STEP reçoit des eaux claires parasites.

Entretien des espaces verts par des moutons depuis septembre 2013.

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

II. STATION D'EPURATION DE BOFFRES

Aucune extraction de boues. Ces dernières sont stockées dans les lagunes.

Un bilan 24 heures a été réalisé par le SATESE le 12/08/2015. Ce bilan présente un rejet de bonne qualité.

Entretien des espaces verts par des moutons.

Une étude de bathymétrie a été réalisée le 21/05/2014 par le SATESE. Les résultats de cette étude nous donnent une accumulation de boues de 40 % pour le 1^{er} étage et de 20 % pour le 2^{ème} étage. La hauteur de boue du 1^{er} étage justifie un curage d'ici 2 ans.

Un curage des lagunes devra être réalisé courant 2017.

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

III. STATION D'EPURATION DE CHAMPIS

Aucune extraction de boues. Ces dernières sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtres.

Un bilan 24 heures a été réalisé par le SATESE le 20/04/2015. Ce bilan présente un rejet de très bonne qualité.

Cependant, le deuxième étage de filtre est toujours colmaté (stagnation de l'eau).

Entretien des espaces verts par des moutons.

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

IV. STATION D'EPURATION DE SAINT ROMAIN DE LERPS

32 m³ de boues liquides ont été évacuées et traitées sur la STEP de Guilhaud Granges.

Un bilan 24 heures a été réalisé par le SATESE le 30/09/2015. Ce bilan présente un rejet de bonne qualité.

La STEP reçoit beaucoup d'eaux claires parasites.

La STEP présente des signes de vétusté des ouvrages épuratoires.

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

V. STATION D'EPURATION DE SAINT SYLVESTRE

Aucune extraction de boues. Ces dernières sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtres.

Un bilan 24 heures a été réalisé par le SATESE le 20/04/2015. Ce bilan présente un rejet de très bonne qualité.

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

VI. STATION D'EPURATION DE SOYONS

336 m³ de boues liquides ont été évacuées et traitées sur la STEP de Guilhaerand Granges. Les boues en surface du décanteur sont pompées régulièrement afin d'éviter les problèmes d'odeurs. Le délégataire réalise un bilan 24 heures par mois, soit 12 bilans dans l'année. Ces bilans présentent un rejet de très bonne qualité. Le transfert des effluents de Soyons sur Guilhaerand Granges a été réalisé courant octobre 2015. La station a été déconstruite et le site remis en état.

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

VII. STATION D'EPURATION DU HAMEAU DE COMBES

Aucune extraction de boues. Ces dernières sont stockées et minéralisées en surface du premier étage de filtres.

Il n'y a pas eu de bilan 24 heures en 2015.

La STEP reçoit des eaux claires parasites.

VIII. STATION D'EPURATION DE BIGUET

Aucune extraction de boues. Ces dernières sont stockées dans la fosse toutes eaux.

Il n'y a pas eu de bilan 24 heures en 2015.

IX. STATION D'EPURATION DE GUILHERAND GRANGES

42 351 m³ de boues liquides ont été soutirées des bassins de boues activées. Ces boues sont centrifugées puis séchées (séchage thermique). Seule une partie des boues ont transité par le sécheur car ce dernier a subi de nombreux arrêts pour maintenance. 100 % des boues sont valorisées en compostage.

Le délégataire réalise un bilan 24 heures par semaine, soit 52 bilans dans l'année. Ces bilans présentent un rejet de très bonne qualité (On obtient un rendement moyen sur le paramètre DBO5 de 98,4 %).

Le SATESE a réalisé le 27/03/2015 un contrôle des dispositifs d'autosurveillance. Les conclusions du rapport donnent un avis satisfaisant (cotation de 10/10).

La STEP répond aux exigences épuratoires réglementaires.

Le tableau page suivante, donne le détail des opérations de renouvellement en 2015 sur la STEP de Guilhaerand Granges.

PARTIE FINANCIERE

Le bilan financier présenté ci-dessous correspond à une année d'exploitation du contrat ayant pris effet le 1er janvier 2011 « Marché de service relatif à la conduite, à l'entretien et la maintenance des stations d'épuration de Guilherand-Granges, Soyons, Biguet, et des postes de refoulement des Combes et de Sadi Carnot ».

Il prend également en compte :

- l'avenant 1, l'exploitation des stations du plateau.
- L'avenant 2 :
 - Arrêt de la station de Soyons et envoi des eaux vers la station de Guilherand
 - Intégration des déversoirs Sadi Carnot et des Combes au périmètre d'exploitation.

DEPENSES

Montants en k€ HT

Energie	102
EDF	
Réactifs	24
<i>Réactifs de traitement de l'eau et des boues, eau potable</i>	
Produits et entretien courant	22
<i>Equipements de sécurité, produits de maintenance...</i>	
Renouvellement (voir détail en annexe)	36
<i>Renouvellement d'équipement complet et maintenance importantes</i>	
Evacuations	122
<i>Enlèvement et traitement des boues, refus de dégrillage, sables</i>	
Moyens et interventions	12
<i>Véhicule de service, équipement divers, analyses du laboratoire ...</i>	
Personnel	158
<i>Salaires du personnel, astreinte</i>	
Divers	35
<i>Assurances, taxes</i>	
Total des charges 2015 :.....511	
Total des recettes 2015 :.....547	

Communauté
de communes



Rhône Crussol

RAPPORT D'ACTIVITES

2015

DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EN AFFERMAGE

Présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2016

Présentation générale du service

Le service d'assainissement collectif en affermage concerne les réseaux d'assainissement des communes de :

- Alboussière
- Boffres
- Champis
- Charmes sur Rhône
- Chateaubourg
- Cornas
- Guilhaierand-Granges
- Saint Georges les Bains
- Saint Peray
- Saint Romain de Lerps
- Saint Sylvestre
- Soyons
- Toulaud

Les missions du service sont :

- la collecte et le transport des eaux usées (CCRC, Alboussière, Saint Georges les Bains)
- le transfert et la dépollution des eaux usées (Ex-CC2C)
- la collecte et le transport des eaux pluviales (CCRC, Alboussière, Saint Georges les Bains)

Le service est exploité en délégation (contrat d'affermage). Le délégataire est la société VEOLIA EAU. Il existe 4 contrats de DSP (Délégation de Service Public) :

- ✓ DSP CCRC (Chateaubourg, Cornas, Guilhaierand-Granges, Saint Peray, Soyons et Toulaud) : Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 8 ans. Soit une fin de contrat au 31 décembre 2018.
Un avenant à ce marché a été signé fin 2011 afin d'intégrer au 1^{er} janvier 2012 les communes de Boffres, Champis, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre.
Un avenant à ce marché a été signé fin 2013 afin d'intégrer au 1^{er} janvier 2014 la commune de Charmes sur Rhône.
- ✓ DSP d'Alboussière transférée à la CCRC à compter du 1^{er} janvier 2011: Le contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2009 pour une durée de 12 ans. Soit une fin de contrat au 30 juin 2021.
- ✓ DSP de Saint Georges les Bains transférée à la CCRC à compter du 1^{er} janvier 2014: Le contrat a pris effet le 31 mars 2012 pour une durée de 15 ans. Soit une fin de contrat au 14 mars 2027.
- ✓ DSP Ex-CC2C transférée à la CCRC à compter du 1^{er} janvier 2014: Le contrat a pris effet le 1^{er} octobre 2006 pour une durée de 15 ans. Soit une fin de contrat au 30 septembre 2021. Ce contrat correspond à la station d'épuration située sur la commune de Saint Georges les Bains ainsi que le réseau de transfert des eaux usées.

La société fermière VEOLIA EAU a fourni l'essentiel des données techniques et tarifaires concernant le fonctionnement des services sur chacune des communes.

1/ INDICATEURS TECHNIQUES ET TARIFAIRES PAR CONTRAT

Annexe n° 1 : CCRC (Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaierand Granges, Saint Peray, Saint Romain de Lerps, Saint Sylvestre, Soyons et Toulaud)

Annexe n° 2 : ALBOUSSIERE

Annexe n°3 : SAINT GEORGES LES BAINS

Annexe n°4 : Ex-CC2C

Les annexes ne présentent pas la totalité des rapports d'activités du délégataire. Seules les données pertinentes sont présentées.

2/ AUTRES INDICATEURS DU SERVICE

2-1 Les finances communautaires

2-1-1 Les produits

La redevance d'assainissement :

En application des contrats d'affermage, VEOLIA (CGE) société fermière, recouvre à partir de la facturation de l'eau potable, la redevance d'assainissement (part collecte) pour le compte de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Celle-ci a rapporté à la Communauté de communes, 1 31 149.25 € en 2015.

Les taxes de raccordement (PRE/PAC) : 437 700.00 € recouverts.

2-1-2 La dette

La Communauté de communes supporte la charge des emprunts contractés par les communes pour leur service d'assainissement, ainsi que la charge de l'emprunt conclu par elle-même.

→ Annuité 2014 de l'emprunt Communauté de communes : 638 348.04 € (254 823.70 € d'intérêts et 383 524.34 € de capital)

2-1-3 Les amortissements des immobilisations et des subventions correspondantes

- Amortissements des immobilisations :	599 077.30 €
- Amortissement des subventions transférables :	125 657.17 €

2-1-4 Participation aux charges de fonctionnement supportées par le Budget principal

Le service de l'assainissement ne dispose pas de moyens techniques et administratifs propres, il utilise ceux du service général.

En 2010, il a été décidé que les budgets annexes d'assainissement (affermage et régie) rembourseront au budget principal les frais de fonctionnement (frais généraux et de personnel) correspondants au service de l'assainissement.

Montant 2014 de cette participation : 99 096.49 € pour le budget affermage d'assainissement.

(1) Pour les communes raccordées à la STEP de Guilhaud-Granges, mise en place en 2007 d'une tarification de la redevance distinguant la collecte du traitement. La part collecte est affectée au budget du service affermé et la part traitement revient au budget de la STEP (dans le cadre du service en régie).

2-2 Les travaux communautaires

2-2-1 Travaux réalisés en 2015 : 594 289.53 €

Communes	Travaux	Montants en €
Alboussière	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	1 999.20 €
	Assainissement Ponsoye	61 791.60 €
TOTAUX		63 790.80 €
Cornas	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	31 684.26 €
TOTAUX		31 684.26 €
Guilherand-Granges	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	5 789.04 €
	Noyeron	274 122.65 €
TOTAUX		279 911.69 €
Soyons	Effluents de Soyons	203 067.99 €
	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	0.00 €
TOTAUX		203 067.99 €
Champis	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	3 044.41 €
TOTAUX		3 044.41 €
Saint-Georges les Bains	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	11 232.78 €
TOTAUX		11 232.78 €
Boffres	Travaux divers et/ou marché à bons de commande	1 557.60 €
TOTAUX		1 557.60 €
TOTAL DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2015		594 289.53 €

2-2-2 Travaux programmés en 2016 : 989 065.00 € (dont RAR : 478 067.00 €)

Communes	Travaux	Montant (en €)
SOYONS	Raccordement à la STEP de Guilherand et études	316 932.00
ALBOUSSIERE	Travaux assainissement Ponsoye	58 208.00
GUILHERAND	Travaux assainissement RD 86	110 877.00
ST-GEORGES LES BAINS	Travaux assainissement Quartier Blod	258 000.00
DIVERS	Marché à bons de commande et travaux divers	195 048.00
ETUDES	Frais d'études	50 000.00

ANNEXE 1

INDICATEURS TECHNIQUES ET TARIFAIRES

CCRC

(Boffres, Charmes sur Rhône, Champis, Chateaubourg, Cornas,
Guilherand Granges, Saint Peray, Saint Romain de Lerps,
Saint Sylvestre, Soyons et Toulaud)

Chiffres clés :

12 264 abonnés desservis

20 postes de relèvement

306 km de canalisation constituant le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales

1.3. Les indicateurs réglementaires 2015

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	30 269
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	0
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,05 Euro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	29
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	18
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	118
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	60
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	0,47 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.4. Autres chiffres clés de l'année 2015

LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	183 644 ml
Nombre de postes de relèvement	Déléataire	21
Nombre d'usines de dépollution	Déléataire	0

COLLECTE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de désobstructions sur réseau	Déléataire	30
Longueur de canalisation curée	Déléataire	58239 ml

LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de communes desservies	Déléataire	11
Nombre total d'abonnés (clients)	Déléataire	12264
• Nombre d'abonnés du service	Déléataire	12264
• Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Déléataire	0
Assiette totale de la redevance	Déléataire	1 181 672 m ³
• Assiette de la redevance des abonnés du service	Déléataire	1 181 672 m ³
• Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Déléataire	0 m ³

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES USAGERS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Déléataire	Oui
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	85 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui

7.1. La facture 120 m³

BOFFRES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			348,65	352,79	1,19%
Part délégataire			205,75	207,70	0,95%
Abonnement			53,10	53,60	0,94%
Consommation	120	1,2842	152,65	154,10	0,95%
Part collectivité(s)			130,80	130,80	0,00%
Abonnement			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,7400	88,80	88,80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1181	12,10	14,29	18,10%
Collecte et dépollution des eaux usées			161,72	161,81	0,06%
Part délégataire			45,20	45,29	0,20%
Abonnement			14,44	14,47	0,21%
Consommation	120	0,2568	30,76	30,82	0,20%
Part collectivité(s)			116,52	116,52	0,00%
Abonnement			45,24	45,24	0,00%
Consommation	120	0,5940	71,28	71,28	0,00%
Organismes publics et TVA			92,52	93,42	0,97%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			39,12	39,42	0,77%
TOTAL € TTC			602,89	608,02	0,85%

CHAMPIS – CHATEAUBOURG – CORNAS – SAINT PERAY – SAINT SYLVESTRE – SOYONS - TOULAUD	m³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			222,34	219,45	-1,30%
Part délégataire			114,74	114,50	-0,21%
Abonnement			50,34	40,10	-20,34%
Consommation	120	0,6200	64,40	74,40	15,53%
Part collectivité(s)			99,80	96,20	-3,61%
Abonnement			17,00	17,00	0,00%
Consommation	120	0,6600	82,80	79,20	-4,35%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0729	7,80	8,75	12,18%
Collecte et dépollution des eaux usées			207,80	207,89	0,04%
Part délégataire			45,20	45,29	0,20%
Abonnement			14,44	14,47	0,21%
Consommation	120	0,2568	30,76	30,82	0,20%
Part collectivité(s)			162,60	162,60	0,00%
Abonnement			45,28	45,28	0,00%
Consommation	120	0,9777	117,32	117,32	0,00%
Organismes publics et TVA			90,18	90,69	0,57%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			36,78	36,69	-0,24%
TOTAL € TTC			520,32	518,03	-0,44%

CHARMES SUR RHONE	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			194,73	195,74	0,52%
Part délégataire			136,87	138,14	0,93%
Abonnement			62,36	62,96	0,96%
Consommation	120	0,6265	74,51	75,18	0,90%
Part collectivité(s)			49,80	49,80	0,00%
Consommation	120	0,4150	49,80	49,80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	8,06	7,80	-3,23%
Collecte et dépollution des eaux usées			151,18	167,39	10,72%
Part délégataire			109,18	110,39	1,11%
Abonnement			23,90	24,06	0,67%
Consommation	120	0,7194	85,28	86,33	1,23%
Part collectivité(s)			42,00	57,00	35,71%
Abonnement				15,00	
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Organismes publics et TVA			84,22	87,68	4,11%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1550	18,00	18,60	3,33%
Voies Navigables de France assainissement	120	0,0250	3,14	3,00	-4,46%
TVA			29,48	31,28	6,11%
TOTAL € TTC			430,13	450,81	4,81%

GUILHERAND GRANGES	m³	Prk au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			95,79	95,31	-0,50%
Part délégataire			47,53	47,67	0,29%
Abonnement			35,05	35,14	0,26%
Consommation	120	0,1044	12,48	12,53	0,40%
Part collectivité(s)			41,68	41,68	0,00%
Abonnement			12,28	12,28	0,00%
Consommation	120	0,2450	29,40	29,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,4497	6,56	5,96	-9,42%
Collecte et dépollution des eaux usées			207,80	207,89	0,04%
Part délégataire			45,20	45,29	0,20%
Abonnement			14,44	14,47	0,21%
Consommation	120	0,2568	30,76	30,82	0,20%
Part collectivité(s)			162,60	162,60	0,00%
Abonnement			45,28	45,28	0,00%
Consommation	120	0,9777	117,32	117,32	0,00%
Organismes publics et TVA			83,22	83,87	0,78%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			29,82	29,87	0,17%
TOTAL € TTC			386,81	387,07	0,07%

SAINT ROMAIN DE LERPS	m³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			222,34	219,45	-1,30%
Part délégataire			114,74	114,50	-0,21%
Abonnement			50,34	40,10	-20,34%
Consommation	120	0,6200	64,40	74,40	15,53%
Part collectivité(s)			99,80	96,20	-3,61%
Abonnement			17,00	17,00	0,00%
Consommation	120	0,6600	82,80	79,20	-4,35%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0729	7,80	8,75	12,18%
Collecte et dépollution des eaux usées			188,72	188,81	0,05%
Part délégataire			45,20	45,29	0,20%
Abonnement			14,44	14,47	0,21%
Consommation	120	0,2568	30,76	30,82	0,20%
Part collectivité(s)			143,52	143,52	0,00%
Abonnement			45,24	45,24	0,00%
Consommation	120	0,8190	98,28	98,28	0,00%
Organismes publics et TVA			88,27	88,78	0,58%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			34,87	34,78	-0,26%
TOTAL € TTC			499,33	497,04	-0,46%

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2015
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: BZ301 - RHONE CRUSSOL CC

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
PRODUITS	2 129 310	2 241 364	5,28 %
Exploitation du service	440 045	476 600	
Collectivités et autres organismes publics	1 660 221	1 700 774	
Travaux attribués à titre exclusif	80 044	63 991	
CHARGES	2 186 368	2 338 118	9,49 %
Personnel	132 321	180 221	
Energie électrique	4 016	10 083	
Analyses	0	183	
Sous-traitance, matières et fournitures	288 460	280 485	
Impôts locaux et taxes	28 727	13 747	
Autres dépenses d'exploitation	47 181	80 131	
télécommunications, poste et délégation	6 277	28 015	
engins et véhicules	13 517	12 528	
informatique	7 293	16 490	
assurances	1 492	2 387	
logiciels	8 282	20 152	
autres	18 782	- 8 438	
Frais de cartouche	3 208	3 216	
Contribution des services centraux et recherche	16 190	22 852	
Collectivités et autres organismes publics	1 630 221	1 700 774	
Charges relatives aux renouvellements	47 475	48 060	
fonds contractuels (renouvellements)	47 475	48 060	
Charges relatives aux investissements	1 674	1 690	
programme contractuel (investissements)	1 674	1 690	
Parties sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	3 717	1 008	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 7 058	- 97 754	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normal)	0	0	
RESULTAT	- 7 058	- 97 754	NS

Conforme à la circulaire FP22 de janvier 2006

Le résultat net et simulé ne tient pas compte de toute d'éventuels résultats antérieurs qui doivent pourtant dans certains cas contractuels être pris en considération.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2015

Collectivité: BZ301 - RHONE CRUSSOL CC

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	400 206	433 735	0,76 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>408 516</i>	<i>429 360</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 256</i>	<i>- 1 375</i>	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	42 785	42 864	0,18 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>42 785</i>	<i>42 864</i>	
Exploitation du service	849 045	875 588	5,14 %
Produits : part de la collectivité contractante	1 441 883	1 537 891	6,67 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>1 443 824</i>	<i>1 520 424</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 1 453</i>	<i>17 266</i>	
Redevances pour les Voies Navigables	0	- 1	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>0</i>	<i>- 1</i>	
Redevance Modernisation réseau	148 853	163 085	9,72 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>148 449</i>	<i>159 517</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>104</i>	<i>3 568</i>	
Collectivités et autres organismes publics	1 890 221	1 700 774	-9,98 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	90 044	63 881	-29,93 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CAPE (produits hors TVA).

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter le tableau sans décimales, le total des produits et charges peut être différent à quelques euros près du total des grande lignes sur le compte général de résultat de l'exercice.

ANNEXE 2

INDICATEURS TECHNIQUES ET TARIFAIRES

ALBOUSSIÈRE

Chiffres clés :

380 abonnés desservis

1 poste de relèvement

20 km de canalisation constituant le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales

1.3. Les indicateurs réglementaires 2015

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEURS	VALEUR 2015
[D201.0] Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	979
[D202.0] Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	
[D204.0] Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	1,91 Euro/m ³

INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEURS	VALEUR 2015
[P201.1] Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	29
[P203.3] Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P204.3] Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	5
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km
[P253.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	60
[P256.2] Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	0,55 %
[P258.1] Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

1.4. Autres chiffres clés de l'année 2015

LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délegataire	800
Nombre de branchements eaux pluviales	Délegataire	59
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	14 151 m
Nombre de postes de relèvement	Délegataire	1
Nombre d'usines de dépollution	Délegataire	0

COLLECTE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de désobstructions sur réseau	Délegataire	3
Longueur de canalisation curée	Délegataire	2 266 m

LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de communes desservies	Délegataire	1
Nombre total d'abonnés (clients)	Délegataire	380
- Nombre d'abonnés du service	Délegataire	380
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délegataire	0
Assiette totale de la redevance	Délegataire	33 604 m ³
- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délegataire	33 604 m ³
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délegataire	0 m ³

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

7.1. La facture 120 m³

ALBOUSSIÈRE	m ³	Prx au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			222,34	219,45	-1,30%
Part délégataire			114,74	114,50	-0,21%
Abonnement			50,34	40,10	-20,34%
Consommation	120	0,6200	64,40	74,40	15,53%
Part collectivité(s)			99,80	96,20	-3,61%
Abonnement			17,00	17,00	0,00%
Consommation	120	0,6600	82,80	79,20	-4,35%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0729	7,80	8,75	12,18%
Collecte et dépollution des eaux usées			188,88	188,87	-0,01%
Part délégataire			52,36	52,35	-0,02%
Abonnement			21,92	21,93	0,05%
Consommation	120	0,2535	30,44	30,42	-0,07%
Part collectivité(s)			196,52	196,52	0,00%
Abonnement			37,98	37,98	0,00%
Consommation	120	0,8212	98,54	98,54	0,00%
Organismes publics et TVA			88,29	88,79	0,57%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			34,89	34,79	-0,29%
TOTAL € TTC			499,51	497,11	-0,48%

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2015
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: B7901 - ALBOUSSIERE

LIBELLE	2014	2015	Écart %
PRODUITS	64 499	67 616	4,52 %
Exploitation du service	17 868	17 600	
Collectivités et autres organismes publics	44 060	47 868	
Travaux attribués à titre exclusif	1 804	2 457	
CHARGES	63 094	66 038	4,62 %
Personnel	4 004	4 208	
Energie électrique	1 080	3 340	
Sous-traitance, matières et fournitures	4 703	5 024	
Impôts locaux et taxes	690	185	
Autres dépenses d'exploitation	2 640	1 800	
télécommunications, poste et délégation	452	584	
engins et véhicules	550	249	
informatique	525	601	
assurances	107	88	
locaux	597	421	
autres	310	- 412	
Contribution des services centraux et recherche	1 198	851	
Collectivités et autres organismes publics	44 060	47 868	
Charges relatives aux renouvellements	2 841	2 847	
fonds contractuel (renouvellements)	2 841	2 847	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	111	25	
RESULTAT AVANT IMPOT	1 405	1 377	-7,88 %
Impôt sur les sociétés (calcul normalif)	408	400	
RESULTAT	997	978	-7,82 %

Conforme à la structure FPZE de janvier 2009

Le résultat net ci-dessus ne tient pas compte des coûts d'éventuels contrats collectifs qui doivent pourtant dans certains cas contractuels être pris en considération.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2015

Collectivité: B7901 - ALBOUSSIERE

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
Revenues liés à la facturation du service	16 248	16 730	3,02 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	16 278	16 504	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 30	298	
Autres revenus liés à l'exploitation du service	1 638	820	-40,94 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	1 638	820	
Exploitation du service	17 886	17 560	-1,82 %
Produits : part de la collectivité contractante	40 204	42 030	4,41 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	40 419	41 294	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 155	755	
Redevance Modernisation réseau	4 620	5 340	14,16 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	4 716	5 135	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 31	195	
Collectivités et autres organismes publics	44 960	47 386	5,42 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	1 664	2 467	48,26 %

(1) Ce tableau contient le détail de la prestation Ague du CARE (produit hors TVA).

Compte tenu des erreurs attachées pour publier le volume sans exception, le total des produits ci-dessus peut être différent de quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'opération.

ANNEXE 3

INDICATEURS TECHNIQUES ET TARIFAIRES

SAINT GEORGES LES BAINS

Chiffres clés :

429 abonnés desservis

3 postes de relèvement

20 km de canalisation constituant le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

1.3. Les indicateurs réglementaires 2015

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[D201.0] Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	2 111
[D202.0] Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	
[D204.0] Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,34 Euro/m ³

INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[P201.1] Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	27
[P203.3] Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P204.3] Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km
[P253.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
[P255.3] Indice de connaissance des rejets su milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	
[P256.2] Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	0,00 %
[P258.1] Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.4. Autres chiffres clés de l'année 2015

LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Déléataire	255
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	13 799 ml
Nombre de postes de relèvement	Déléataire	3
Nombre d'usines de dépollution	Déléataire	0

COLLECTE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de désobstructions sur réseau	Déléataire	1
Longueur de canalisation curée	Déléataire	860 ml

LES CLIENTS AU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de communes desservies	Déléataire	1
Nombre total d'abonnés (clients)	Déléataire	429
- Nombre d'abonnés du service	Déléataire	429
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Déléataire	0
Assiette totale de la redevance	Déléataire	40 440 m ³
- Assiette de la redevance des abonnés du service	Déléataire	40 440 m ³
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Déléataire	0 m ³

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES USAGERS ET L'ACCES AU FAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Déléataire	Mesure statistique sur le périmètre du
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	85 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui

7.1. La facture 120 m³

SAINT GEORGES LES BAINS	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			195,74	196,86	0,57%
Part délégataire			138,14	139,26	0,81%
Abonnement			62,96	63,31	0,56%
Consommation	120	0,6329	75,18	75,95	1,02%
Part collectivité(s)			49,80	49,80	0,00%
Consommation	120	0,4150	49,80	49,80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			232,54	232,93	0,17%
Part délégataire			154,54	154,93	0,25%
Abonnement			38,20	38,19	-0,03%
Consommation	120	0,9728	116,34	116,74	0,34%
Part collectivité(s)			78,00	78,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
Organismes publics et TVA			91,19	91,95	0,83%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			37,79	37,95	0,42%
TOTAL € TTC			522,47	524,99	0,48%

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2015
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: B6741 - RHONE CRUSSOL CC{ST GEORGES LES BA

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
PRODUITS	41 897	45 124	7,70 %
Exploitation du service	14 770	17 070	
Collectivités et autres organismes publics	24 704	28 084	
Travaux attribués à titre exclusif	2 414	0	
CHARGES	40 762	41 938	3,04 %
Personnel	4 565	4 853	
Energie électrique	2 542	2 053	
Sous-traitances, matières et fournitures	1 830	958	
Impôts locaux et taxes	1 203	1 181	
Autres dépenses d'exploitation	2 217	2 008	
<i>salaires, indemnités, primes et dégrèvements</i>	853	945	
<i>énergie et véhicules</i>	371	782	
<i>informatique</i>	373	593	
<i>assurances</i>	69	91	
<i>loyaux</i>	348	466	
<i>autres</i>	405	367	
Contribution des services centraux et recherche	870	827	
Collectivités et autres organismes publics	24 704	28 084	
Charges relatives aux renouvellements	2 090	2 042	
<i>pour garantie de continuité de service</i>	2 090	2 042	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	432	0	
Perles sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	238	81	
RESULTAT AVANT IMPOT	1 136	3 186	NS
Impôt sur les sociétés (taux normal)	300	1 062	
RESULTAT	798	2 125	NS

Conforme à la situation IPSE de juin 2016

Le résultat net et distribué ne tient pas compte des autres événements certains ultérieurs qui doivent pourtant être constatés dès qu'ils ont été constatés.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2015

Collectivité: B6741 - RHONE CRUSSOL CC(ST GEORGES LES BA

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	14 770	17 070	15,50 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conseil)	14 835	16 068	
dont variation de la part estimée sur consommations	120	894	
Exploitation du service	14 770	17 070	15,50 %
Produits : part de la collectivité contractante	10 220	21 180	10,14 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conseil)	19 117	20 447	
dont variation de la part estimée sur consommations	122	743	
Redevance Modernisation réseau	5 405	6 886	25,82 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conseil)	5 406	6 225	
dont variation de la part estimée sur consommations	59	660	
Collectivités et autres organismes publics	24 794	28 034	13,56 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	2 414	0	NS

(1) Cela page contient le détail de la production Iges du CARE (produits hors TVA).

Compte tenu des services effectués pour récupérer la valeur sans électricité, le total des produits et des coûts peut être différent à quelques euros près de celui des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

ANNEXE 4

INDICATEURS TECHNIQUES ET TARIFAIRES

EX-CC2C

Chiffres clés :

199 534 m³ d'eaux usées traitées

1 station d'épuration de 6000 EH

4 postes de relèvement

1 km de canalisation constituant le réseau de transfert des eaux usées

1.3. Les indicateurs réglementaires 2015

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS / DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[D201.0] Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	NC
[D202.0] Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	0
[D203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	45,9 t MS
[D204.0] Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	Non pertinent sur ce périmètre

INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[P201.1] Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	Non pertinent sur ce périmètre
[P203.3] Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P204.3] Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau
[P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	7
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	50
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	Non pertinent sur ce périmètre
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0 u/100 km
[P253.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	Non pertinent sur ce périmètre
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	100 %
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	
[P256.2] Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	0,50 %
[P258.1] Taux de réclamations	Déléataire	Non pertinent sur ce périmètre

(1) Le déléataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du déléataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

1.4. Autres chiffres clés de l'année 2015

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	100,0 %
Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Délégataire	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	1 234 ml
Nombre de postes de relèvement	Délégataire	5
Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1
Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	6 000 EH
LA DEPOLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	197 099 m ³
Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	127 kg/l
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	2 120 EH
Volume traité	Délégataire	198 534 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Masse de rejets de dégrillage évacués	Délégataire	3,0 t
LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 436
- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	1 436
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	0
Assiette totale de la redevance	Délégataire	112 878 m ³
- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	112 878 m ³
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m ³

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2015
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: B6911 - RHONE CRUSSOL CC (EX CC 2 CHENES)

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
PRODUITS	183 909	201 142	10,21 %
Exploitation du service	116 250	128 689	
Collectivités et autres organismes publics	67 280	72 458	
CHARGES	199 806	277 317	38,79 %
Personnel	27 343	84 680	
Energie électrique	17 552	20 270	
Produits de traitement	2 322	2 282	
Analyses	3 646	3 773	
Sous-traitance, matières et fournitures	60 614	68 146	
Impôts locaux et taxes	410	1 179	
Autres dépenses d'exploitation	2 047	22 197	
<i>télécommunications, poste et télégation</i>	821	5 241	
<i>engins et véhicules</i>	2 832	5 793	
<i>informatique</i>	188	3 765	
<i>assurances</i>	35	637	
<i>locaux</i>	1 833	7 298	
<i>autres</i>	- 3 071	- 856	
Contribution des services centraux et recherche	488	5 288	
Collectivités et autres organismes publics	67 280	72 458	
Charges relatives aux renouvellements	7 038	7 177	
<i>pour garantie de continuité de service</i>	7 038	7 177	
Charges relatives aux investissements	19 350	19 641	
<i>programmes contractuels (investissements)</i>	19 350	19 641	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	896	320	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 17 287	- 76 175	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0	
RESULTAT	- 17 287	- 76 174	NS

Conforme à la structure FPCE de janvier 2006
 Le résultat net ci-dessus ne tient pas compte du poids d'éventuels décrets additionnels qui doivent
 pourtant dans certains cas contractuels être pris en considération.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2015

Collectivité: B6911 - RHONE CRUSSOL CC (EX CC 2 CHENES)

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	100 276	122 661	12,27 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	107 504	111 090	
dont variation de la part estimée sur consommations	1 692	11 092	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	8 064	8 006	0,40 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	5 984	5 006	
Exploitation du service	115 259	128 669	11,65 %
Produits : part de la collectivité contractante	61 205	63 095	5,25 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	47 990	49 785	
dont variation de la part estimée sur consommations	3 306	5 229	
Redevance pour les Voies Navigables	2 095	3 289	11,10 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	2 891	2 887	
dont variation de la part estimée sur consommations	74	398	
Redevance Modernisation réseau	12 909	16 176	10,74 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	12 824	12 937	
dont variation de la part estimée sur consommations	165	2 238	
Collectivités et autres organismes publics	67 256	72 453	7,74 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CAPE (produits hors TVA).

Compte tenu des annulations effectuées pour présenter le valeur exacte des déductions, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Communauté
de communes



Rhône Crussol

RAPPORT D'ACTIVITES

2015

DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2016

➤ *Perimètre de la prestation*

Les missions s'adressent à tous les immeubles non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées équipé d'une unité de traitement (assainissement collectif).

La Communauté de Communes Rhône-Crussol concerne le territoire des 13 communes citées ci-dessous :

Commune	Nombre d'installations ANC à titre indicatif au démarrage du marché (Estimation)	Nombre d'installations ANC à titre indicatif à ce jour
<i>Alboussière</i>	170	122
<i>Boffres</i>	300	193
<i>Champs</i>	240	240
<i>Chateaubourg</i>	60	41
<i>Cornas</i>	110	85
<i>Guilherand-Granges</i>	50	9
<i>Saint-Péray</i>	720	477
<i>Saint Romain de Lerps</i>	230	230
<i>Saint Sylvestre</i>	200	200
<i>Soyons</i>	300	108
<i>Toulaud</i>	320	260
<i>Charmes Sur Rhone</i>	206	303
<i>St Georges les Bains</i>	400	485
TOTAL	3306	2753

Le nombre d'installations évolue continuellement suite aux extensions de réseau, modifications du fichier Veolia des personnes raccordées, ainsi que recensements sur cadastre de l'ensemble des habitations après travail conjoint entre la CCRC, Veolia et les Mairies.

Missions du service

Les principales missions sont :

- De réaliser le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves.
- De réaliser le contrôle de conception et de réalisation des installations existantes dans le cas des réhabilitations.
- De réaliser les diagnostics puis le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- De gérer les relations entre le service et les usagers.

La réalisation de ces missions relève des prescriptions réglementaires en vigueur, notamment :

- Code de la santé publique _article L 1331-11
- Code général des collectivités territoriales _article 2224-8-III
- La loi LEMA du 30 décembre 2006
- Les arrêtés du 7 septembre 2009

Le contrat :

- Prestataire : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
→ Périmètre du service: CORNAS, GUILHERAND GRANGES, SOYONS, TOULAUD, CHAMPIS, SAINT-PERAY, SAINT-SYLVESTRE, SAINT-ROMAIN DE LERPS, CHATEAUBOURG, ALBOUSSIÈRE, BOFFRES, CHARMES SUR RHONE, SAINT GEORGES LES BAINS.
→ Nature du contrat : Prestation
→ Prestations du contrat : Assainissement non collectif

Date de début : 01/01/2011

Objet : Marché de prestations de service pour le contrôle de l'assainissement non collectif

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Rhône Crussol

Date de fin : 14/04/2016 + avenant jusqu'à fin Septembre 2016

Durée : 5 ans

Nombre d'installations : 2700 environ

Indicateurs financiers

Dépenses et recettes 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 en Euros HT

Dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
Honoraires (Véolia)	4 985.00	15 710.00	21 440.00	45 265.00	47 725.00
Participation du budget SPANC au budget principal (frais de personnel...)	836.06	5 737.98	5 836.50	5 566.26	7 491.87
Recettes	2011	2012	2013	2014	2015
Redevances (diagnostic et conception et réalisation)	5 573.73	38 159.74	40 103.74	31 545.66	49 873.13
Prime Agence de l'eau	130.00	1 456.00	13 860.00	5390.00	4 870.00

Tarifs du SPANC en Euros

Prestations	Prix HT	Prix TTC
<u>Contrôle des installations existantes</u> (diagnostic de bon fonctionnement)	90.91 €	100.00 €
<u>Contrôle des installations nouvelles</u> Contrôle de conception d'implantation Contrôle de réalisation	45.45€ 72.73 €	50.00 € 80.00 €
<u>Contrôle des installations réhabilitées</u> Contrôle de conception, d'implantation et de réalisation	72.73 €	80.00 €

Etat des lieux des missions au 31 Décembre 2015 :

● Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2015 au 31/12/15

Mission: contrôle SPANC	ALBOUSSIERE	BOFFRES	CHAMPIS	CHARMES	CHATEAUBOURG	CORNAS	G G	ST SOYONS	ST PERAY	ST GEORGES LES BAINS	ST ROMAIN DE LERPS	ST SYLVESTRE	TOULAUD	Total
DIAG de bon fonctionnement	14	9	27	0	27	19	1	17	58	1	75	93	114	455
DIAG VENTE	2	0	6	3	0	2	0	4	6	2	0	1	2	28
INSTRUCTION PC	1	1	0	21	0	1	0	3	14	12	8	2	2	65
CONTRÔLE DE REALISATION PC	0	1	0	15	0	0	0	1	5	2	3	1	0	28
INSTRUCTION REHAB	1	9	5	3	0	1	0	1	5	2	1	0	3	31
CONTRÔLE DE REALISATION rehab	1	2	6	2	0	1	0	1	2	2	0	0	2	19
Total	19	22	44	44	27	24	1	27	90	21	87	97	123	626

• Répartitions des classifications P1/P2/P3 pour l'année 2015 :

Communes	P1	P2	P3
<i>Alboussière</i>	2	10	4
<i>Boffres</i>	1	3	5
<i>Champis</i>	3	23	7
<i>Charmes Sur Rhone</i>	0	3	0
<i>Chateaubourg</i>	3	22	1
<i>Cornas</i>	2	19	0
<i>Guilherand-Granges</i>	0	1	0
<i>Soyons</i>	0	21	3
<i>St Georges Les Bains</i>	0	1	2
<i>St Peray</i>	9	51	3
<i>St Romain de Lerps</i>	5	61	8
<i>St Sylvestre</i>	4	78	12
<i>Toulaud</i>	10	93	13
TOTAL	39	386	58

P1 : Filière Conforme

P2 : Filière Non Conforme mais sans risques

P3 : Filière Non Conforme avec risques pour la santé des personnes et/ou de l'environnement

• **Récapitulatif en chiffre des missions depuis le démarrage du marché, du 01/01/2011 au 31/12/2015**

Les interventions sur les communes de Charmes et Saint-Georges ne sont répertoriées dans ce tableau que depuis la fusion au 01/01/2014.

CCRC														
Type de contrôle	Alboussière	Boffres	Champs	Charmes	Chateaubourg	Cornas	Guilherand-Granges	Soyons	St Paray	St Georges	St Romain de Lerps	St Sylvestre	Toulaud	Total
DIAG	81	184	194	0	28	59	7	101	397	1	147	156	192	1547
DIAG VENTE	16	19	19	6	3	8	0	19	43	4	12	12	12	169
PC INSTRUCTION	1	5	12	66	4	4	0	4	53	56	18	10	9	242
PC CONTROLE	0	1	7	19	1	1	0	1	24	8	7	8	5	82
REHAB INSTR	8	19	18	7	2	2	0	6	15	28	7	4	11	47
REHAB CONTROLE	6	8	14	2	1	2	0	3	11	3	5	2	7	64
Total														2151

SYNTHESE DE L'ANNÉE 2015

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

SERVICE DE L'EAU - COMMUNES DESSERVIES :

ALBOUSSIÈRE, CHAMPIS, CHATEAUBOURG, CORNAS, PLATS, SAINT PERAY, SAINT ROMAIN DE LERPS, SAINT SYLVESTRE, SOYONS, TOULAUD

LES CHIFFRES DU SERVICE

17 620	8 382	3	18	482	100,00	73.6	135
Habitants desservis	Abonnés (clients)	Installations de production	Réservoirs	Longueur de réseau (km)	Taux de conformité microbiologique (%)	Rendement de réseau (%)	Consommation moyenne (l/hab/j)

FAITS MARQUANTS

◆ Le 1er juillet 2015, le **nouveau contrat de délégation du service d'eau potable** a pris effet pour une durée de 15 ans.

A cette même date, a également eu lieu la signature du renouvellement de la **convention de vente d'eau au SIVOM de Vernoux** en présence des deux présidents du syndicat, Monsieur C. Allibert et Monsieur O. AMRANE ainsi que du Directeur régional de Veolia eau, Monsieur CARRIO.



A cette occasion la Station d'eau potable TRAPIER (commune de Boffres) du SIVOM de Vernoux a été visitée.



💧 Journée fête de l'eau avec la remise des récompenses pour la création du logo :
En collaboration avec le délégataire et le SIVM, l'ensemble des écoles des communes adhérentes ont été conviées à participer à un concours pour la création du logo du SIVM. Lors de cette journée, un tee shirt imprimé du logo du SIVM a été remis à chaque participant.



💧 Réalisation du maillage de secours entre le SIVM et la Commune de Guilhaud Granges, travaux confiés au délégataire :

La station de pompage de Guilhaud est la seule ressource en eau de la Commune. Depuis de nombreuses années, la ville étudie diverses solutions d'approvisionnement de secours. Dans le cadre de son devoir de conseil, Veolia Eau a proposé de raccorder le réseau de la commune de Guilhaud avec celui du SIVM du Canton de St Péray. Le démarrage des travaux de maillage a commencé en novembre 2015 et ils se sont achevés fin janvier 2016.

L'essai d'alimentation de la commune de Guilhaud Granges par le réseau du SIVM a été réalisé sur une semaine avec succès, sans perturbation pour les deux réseaux (SIVM et Guilhaud Granges).

Ce maillage permet en cas de pollution d'alimenter la commune de Guilhaud Granges en totalité ainsi que le quartier Basses Freydières du SIVM.

A l'inverse le réseau de Guilhaud Granges pourra secourir en partie le réseau bas service de la commune de Saint Péray ainsi qu'une partie du réseau de la commune de Cornas (travaux chemin des Trémollets et maillages Chemin des Mulets).

Un réducteur alimentant la zone pôle 2000 a été installé. Il est en service permanent pour une meilleure réactivité en cas de besoin de mise en service urgente.



💧 En 2015, un feu important sur la commune de Plats a mobilisé pendant plusieurs jours l'intervention des pompiers, avec une prise d'eau importante sur le réseau d'eau potable pour circonscrire le sinistre.

QUALITE DE L'EAU

Comme les années précédentes, les analyses réalisées par l'ARS révèlent une très bonne qualité de l'eau distribuée : **98,33%** de conformité pour les paramètres **physico-chimiques** et **100%** pour les paramètres **microbiologiques**.

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	67	67	152	152	219	219
Physico-chimie	80	79	59	58	139	137

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%
Physico-chimie	98,8%	98,3%	98,6%

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES CONSOMMES

◆ Abonnés

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis [D101.0] figurent au tableau suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nb total d'abonnés (clients)	7 962	8 027	8 026	8 324	8 382	0,7 %
domestiques ou assimilés	7 961	8 026	8 025	8 323	8 380	0,7 %
autres services d'eau potable	1	1	1	1	2	100,0 %
Volume vendu selon le décret (m³)	1 202 445	1 155 465	1 032 088	1 133 343	1 142 367	0,8 %
Nb total d'habitants desservis (estimation)	17 313	17 419	17 504	17 620	17 620	0,0 %

Le nombre de clients a légèrement augmenté (+0.7%).

◆ Volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m³)	866 020	866 996	796 160	873 946	893 886	2,3 %
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m³)	875 616	874 161	880 601	871 558	906 301	4,0 %
Volume consommateurs sans comptage (m³)					25 760	
Volume de service de réseau (m³)	32 382	49 250	34 390	47 160	17 172	-63,6 %
Volume consommé autorisé (m³)	898 402	830 550	830 550	921 106	936 818	1,7 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	907 998	914 991	914 991	918 718	949 233	3,3 %
Nb de jours de consommation entre 2 relevés annuels	361	330	330	366	360	-1,6 %

Les volumes consommés (rapportés sur 365 jours) sont en hausse de 3,3%.

Afin de renforcer la qualité des informations communiquées dans le rapport annuel, Veolia Eau a précisé la teneur des volumes d'eau consommés non comptés selon la nomenclature de l'association professionnelle des techniciens de l'environnement (ASTEE).

Ces volumes se trouvent de facto répartis entre des volumes pour les besoins propres du service (nettoyage des réservoirs, désinfections, purges, besoin des ouvrages) et des volumes pour certains usages (poteaux d'incendie, etc.).

PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement de réseau s'établit à 73,6 %. Pour mémoire, l'engagement contractuel du nouveau contrat est de 78 %.

L'indice de perte en réseau est de 2,97 m³/km.j, soit d'un niveau correct au regard des critères de l'Agence de l'Eau.

OBJECTIF DE PERFORMANCE DU RESEAU ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 de la Loi Grenelle II visant à améliorer les performances environnementales, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par :

- l'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau suivi par l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR) qui doit compter au moins 40 points (sur 120). L'ICGPR en 2015 a été de 101. Cet objectif est donc atteint.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2011	2012	2013	2014	2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			76	101	101

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur ICGPR
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
ICGPR Informations structurales complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
ICGPR Connaissance pour chaque réseau de l'âge des canalisations	15	15
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	1	1
ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
ICGPR Localisation es autres interventions	10	10
ICGPR Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
ICGPR Existence et mise ne oeuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total :	101	101

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2015 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en oeuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission de délégataire du service, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

- la mise en oeuvre d'un plan d'action visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui dans le cas de votre collectivité doit au moins atteindre le seuil de 66,6 % en 2015. Le rendement de l'exercice a été de 73,6%. **Cet objectif est donc atteint.**

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2015	73,6	66,66	2,97	3,26	8,30

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

ILVNC (Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/365)

PRINCIPAUX TRAVAUX

💧 Réservoir de Gény

Au réservoir de Gény, il y avait été identifié un risque de dégradation de la qualité de l'eau. Ce réservoir alimentant moins de dix abonnés, la capacité de stockage étant de 40 m³, le taux de renouvellement de l'eau était insuffisant. Veolia eau, comme prévu dans le cadre du nouveau contrat a supprimé le stockage de ce réservoir en le by-passant dans la chambre de vannes avec la pose d'un réducteur de pression sur le by pass.



💧 Puits de la Grande Traverse

Le délégataire a effectué le renouvellement des deux nourrices de jonction inox des puits bas service et haut service de la Grandes Traverses.



◆ **Renouvellement, renforcement et extension**

- Renforcement et renouvellement de 27 ml de PVC DN 63, 51 ml de Fonte DN 60, 138 ml en Fonte DN 100, 159 ml en Fonte DN 150 ainsi que 21 branchements - Quartier Les Mazards à Cornas.

- Renouvellement et renforcement avec pose de 1 100 ml de fonte DN 150, 36 ml de fonte DN 80, 43 ml de PEHD 63 ainsi que 8 branchements - Route des Côtes de Toulaud à Soyons.

- Renouvellement et renforcement avec pose de 103 ml de Fonte DN 60 - Quartier Ponsoyes à Alboussière.

- Renouvellement et renforcement avec pose de 545 ml de Fonte DN 150, 50 ml de Fonte DN 100, 40 ml de PVC 110 ainsi que 8 branchements - Quartier Bressieux à Saint Romain de Lerps.

- Extension de réseau par la pose de 218 ml de PVC DN 63 - Quartier Suze-Sarzier à Charmes sur Rhône.

- Renforcement et renouvellement par la pose de 340 ml de Fonte DN 60 ainsi que 20 branchements - Quartier Garnier à Champis.

- Renforcement et renouvellement par la pose de 90 ml de Fonte DN 150 et 90 ml de Fonte DN 80 ainsi que 20 branchements - Le Village à Saint Sylvestre.

- Renforcement et renouvellement par la pose de 450 ml de Fonte DN 150 - Quartier Les Uffemets à Toulaud.



PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

◆ **Plan de renouvellement**

A la demande du SIVM, le délégataire a répertorié un **ensemble de canalisations PVC collés, vétustes et à renouveler sur 16 secteurs**. Un dossier avec plans localisant chaque secteur a été présenté au SIVM par le délégataire :

*Alboussière-Quartier Mirabel : PVC 63 sur 491ml

*Soyons - Quartier Les Cours : PE DN 32 sur 137ml

*Chateaubourg - Quartier Les Royes : PVC DN 63 sur 242 ml

*Saint Romain De Lerps - Quartier Chaban : PVC DN 110 sur 943 ml

- *Saint Sylvestre - Quartier Charatier : PVC DN90 sur 1573ml A DN 100 lg 172 ml
- *Saint Romain De Lerps - Quartier Besset : PVC DN 90 sur 1060 ml PVC 110 sur 149 ml
- *Toulaud - Quartier Bergeronne : PVC DN 50 sur 276 ml PVC DN 40 sur 357 ml
- *Saint Peray - Chemin de La Briale : PVC DN 90 sur 256 ml PVC 63 sur 119 ml
- *Saint Romain De Lerps - Quartier Severin : PVC DN 90 sur 1202 ml PVC sur 461 ml
- *Saint Romain De Lerps - Quartier Charay : PVC DN 63 sur 517ml
- *Saint Sylvestre - Quartier Chelle : PVC DN 63 sur 642 ml
- *Plats - Quartier Coulanges : PVC DN 90 90 sur 365 ml
- *Saint Sylvestre - Quartier Le Barry : PVC DN 90 sur 1261 ml
- *Alboussière - Quartier Le Serre : PVC DN 90 sur 330 ml
- *Champis - Quartier Le Sourbier : PVC DN 63 sur 283 ml
- *Saint Péray - Quartier Chambaud : PE DN 50 sur 342 ml

💧 Soyons

Sur la commune de Soyons en Mars 2016, une importante fuite s'est déclenchée au carrefour Route de Jaulan et Rue du Paradis sur la conduite DN 100 pression 14 bars. Cette conduite est implantée en bordure de talus. Cette fuite est due à un mouvement de terrain.

Il serait souhaitable de reprendre la conduite sur une cinquantaine de mètres et de la réimplanter plus au centre de la chaussée avec une canalisation type verrouillée .



Fuite en cours de réparation.



Après réparation.

💧 Radio-relève

La mise en place de la radio relève sur tout le parc compteurs se poursuit de façon conforme au calendrier établi. A la fin 2015, 5 268 compteurs ont été changés ou équipés ce qui permet de penser qu'en fin d'année 2016 l'ensemble du parc sera équipé.

◆ Fuite importante

En 2015 nous avons eu deux fuites à déplorer sur la canalisation de transfert acier DN 250.



VALORISATION

◆ Ressources en eau

En 2015, suite à l'interconnexion des réseaux de Guilhaud Granges et du SIVM, un compteur DN 20 avec débit permanent ainsi qu'un débitmètre DN 150 ont été posés Rue des Trémollets.



◆ Protection de la ressource

Le Puits des Iles de Soyons fait l'objet d'une étude pour séparer les pompages puits eau potable et eau d'irrigation.

L'étude s'oriente désormais vers le déplacement du captage d'eau potable.

◆ Insuffisances de ressources

L'ensemble du syndicat a ses points de productions issus de la nappe d'accompagnement du Rhône. En cas de pollution du Rhône, l'ensemble de la production du SIVM serait touchée.

Il serait important de trouver une ressource en eaux (profondes) sur le plateau aux environs de St romain de Lerps, Champis pour l'alimentation du réservoir du Sabot.

En effet, suite aux travaux de renforcement des réservoirs, une partie de l'eau stockée au Sabot pourrait redescendre dans la vallée, via la station de reprise de Rieux, le réservoir de Bouyonnet et pourrait réalimenter l'ensemble du réseau du SIVM.

RESPONSABILITÉ

◆ Réglementation concernant la prévention des dommages ouvrages

Les obligations en terme de plans de récolement des travaux neufs ont été renforcées, de façon à disposer à terme de plans de réseaux précis (marge d'erreur de 40 cm maximum). Ces obligations doivent être traduites dans les consultations de travaux et les plans de récolement correspondants aux ouvrages fournis au gestionnaire du réseau à la date de mise en service (ouvrages mis en service depuis le 1er juillet 2013).

Les obligations en matière d'investigations avant travaux et de réalisation des travaux (habilitation au travail à proximité des ouvrages) se précisent et les textes d'application sont en cours de rédaction.

◆ Compte annuel de résultat d'exploitation

Veolia Eau France poursuit la mise en place de sa nouvelle organisation, réalisée autour des Centres Régionaux, au plus proche des territoires desservis. L'affectation des ressources au plus proche des territoires se traduit par une modification de la structure des charges mutualisées, qui peut impacter les CARE.

Par ailleurs, grâce aux nouveaux outils de terrain déployés depuis mi 2013 par Veolia Eau France, l'entreprise renforce l'affectation directe des charges d'exploitation aux contrats, y compris la main d'oeuvre. Ce renforcement de l'affectation directe des charges peut également impacter les CARE.

Les autres évolutions engagées pour simplifier la compréhension et la lisibilité des CARE sont précisées dans la notice méthodologie relative à leur établissement.

L'exercice 2015 mobilise beaucoup de ressources pour le démarrage du nouveau contrat et la réalisation des investissements contractuels, ou la pose des compteurs télérelevés pour les abonnés. Une normalisation des charges doit ensuite intervenir.

DONNÉES ESSENTIELLES

Données	2014	2015	Evolution	Observations
Habitants	17 620	17 620	0,00%	
Clients	8 324	8 382	0,70%	
Branchements	8 084	8 089	0,06%	
Consommation moyenne Volumes vendus/Nb clients (L)	130	135	3,85%	
Capacité nominale de production / jour (m3)	16 280	16 280	0,00%	3 unités de production.
Capacité de stockage (m ³)	7 655	7 970	4,11%	
Volumes produits (m ³)	1 528 139	1 636 435	7,09%	
Volumes vendus (m ³)	1 133 343	1 142 367	0,80%	
Longueur des conduites (km)	481	482	0,21%	dont 408 km canalisations distribution.
Rendement du réseau (%)	76,8	73,6	-4,17%	Objectif Grenelle II : 66,66% décret 2012.

- ◆ Le rendement du réseau est en légère baisse de 4% et atteint le résultat de 73.6 %. Le nombre de pertes a été augmenté suite à un important incendie sur plats et une casse sur Soyons liée à un glissement du terrain où était implanté la conduite.

INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	17 620
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m3 TTC	Délégataire	2,24 Euro/m3
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2015
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	98,8 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	101
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	73,6 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	3,26 m3/jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	2,97 m3/jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,31 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	74 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	13
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	90
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	2,51 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,56 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,48 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Volume prélevé	Délégataire	1 637 935 m3
Volume produit (C)	Délégataire	1 636 435 m3
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (D)	Délégataire	40 755 m3
Volume mis en distribution (m3)	Délégataire	1 391 409 m3
Volume de service du réseau	Délégataire	17 172 m3
Volume consommé autorisé 365 jours (A)	Délégataire	949 233 m3
Nombre de fuites réparées	Délégataire	153
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre d'installations de production	Délégataire	3
Capacité totale de production	Délégataire	16 280 m3/j
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	18
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	7 970 m3
Longueur de réseau	Délégataire	482 km
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	408 km
Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml
Nombre de branchements	Délégataire	8 089
Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0
Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0
Nombre de branchements neufs	Délégataire	5
Nombre de compteurs	Délégataire	9 225
Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	3 119
LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Nombre de communes	Délégataire	11
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 382
- Abonnés domestiques	Délégataire	8 380

- Abonnés non domestiques	Délégataire	0
- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	2
Volume vendu	Délégataire	1 142 367 m3
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	856 586 m3
- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m3
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable (B)	Délégataire	285 781 m3
Consommation moyenne	Délégataire	135 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	103 m3/abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CLIENTS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	85 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2015
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

